



**Institut National de  
la Statistique (INS)  
(PNUD)**



**Programme des Nations Unies  
pour le Développement**

-----  
*Observatoire National de la Pauvreté et du  
Développement Humain Durable  
(ONAPAD)*

## **IMPACT DES TRANSFERTS SUR LA REDUCTION DE LA PAUVRETE AU NIGER**



-----  
*Etude réalisée avec l'appui technique et financier du PNUD à travers le Programme  
Bonne Gouvernance et Croissance mieux Répartie*

*Décembre 2009*

## Sommaire

Liste des tableaux .....	3
Liste des graphiques .....	4
Sigles et Abréviations.....	5
Résumé .....	6
Introduction .....	8
Chapitre 1 : Contexte de l'étude.....	10
1.1 . <i>Situation socio-économique du Niger</i> .....	10
1.2 . <i>Rôle des transferts dans la lutte contre la pauvreté</i> .....	11
1.3 . <i>Problématique</i> .....	13
Chapitre 2 : Analyse descriptive .....	15
2.1. <i>Sources et limites des données</i> .....	15
2.2. <i>Quantification, type et motif des transferts</i> .....	16
2.3. <i>Profil socioéconomique et géographique des bénéficiaires de transferts</i> .....	21
2.4. <i>Répartition des transferts reçus par types et par caractéristiques sociodémographiques</i> 27	
Conclusion.....	29
Chapitre 3 : Evaluation de l'impact des transferts sur la pauvreté des ménages.....	30
3.1 Méthodologie : Evaluation d'impacts en présence d'un groupe contrefactuel .....	30
3.2. Impact des transferts globaux sur la population pauvre .....	33
3.2.1. <i>Impact au niveau global</i> .....	33
3.2.2. <i>Impact selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage</i> .....	36
3.3. Impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté .....	38
3.3.1. <i>Impact au niveau global</i> .....	38
3.3.2. <i>Impact selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage</i> .....	40
Conclusion et recommandations .....	43
Bibliographie .....	45
Annexe .....	46

## Liste des tableaux

Tableau 1: Transferts reçus par un membre du ménage selon son milieu de résidence .....	18
Tableau 2: Transferts reçus selon l'expéditeur .....	18
Tableau 3: Comparaison des transferts en nature et en espèces aux ménages.....	20
Tableau 4: Statut de pauvreté et transferts .....	22
Tableau 5: Répartition des ménages selon la provenance du transfert (interne ou externe) et selon le statut de pauvreté .....	22
Tableau 6: Emission de transferts selon le statut de pauvreté.....	24
Tableau 7: Répartition des transferts totaux par quintiles de dépenses.....	25
Tableau 8: Répartition des transferts en espèces par quintile de dépenses .....	25
Tableau 9: Répartition des transferts en nature par quintiles de dépenses.....	26
Tableau 10: Réception de transferts selon l'âge du chef de ménage .....	28
Tableau 11: Impact des transferts réguliers sur les indicateurs de pauvreté (en pourcentage)	40
Tableau 12: Proportion des transferts aux dépenses de consommation pour la population pauvre .....	46
Tableau 13: Proportion des transferts aux dépenses de consommation pour la population non pauvre .....	46
Tableau 14: Impact des transferts sur la pauvreté selon le milieu de résidence.....	46
Tableau 15: Impact des transferts sur la pauvreté selon le sexe du CM .....	47
Tableau 16: Impact des transferts sur la pauvreté selon l'âge du CM.....	48
Tableau 17: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon le milieu de résidence (%)	49
Tableau 18: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon le sexe du CM (%) .....	49
Tableau 19: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon l'âge du CM (%) .....	50
Tableau 20: Impact des transferts globaux sur la pauvreté selon la région de résidence (en valeur).....	52
Tableau 21: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon la région de résidence (%)	53

## Liste des graphiques

Graphique 1: Poids des transferts dans les dépenses de consommation par région.....	16
Graphique 2: Poids des transferts dans les dépenses de consommation par milieu de résidence .....	17
Graphique 3: Importance des transferts selon la provenance.....	17
Graphique 4: Répartition des ménages selon le motif de réception des transferts.....	19
Graphique 5: Comparaison des transferts en nature et en espèces aux ménages au niveau régional.....	20
Graphique 6: Comparaison des bénéficiaires et des non bénéficiaires de transferts selon les régions .....	21
Graphique 7: Répartition des ménages selon la provenance du transfert (internes ou externes) et selon la région .....	22
Graphique 9: Emission de transferts selon le statut de pauvreté au niveau régional .....	23
Graphique 10: Réception de transferts internes et externes selon le groupe socioéconomique du chef de ménage.....	27
Graphique 11: Réception de transferts selon le sexe du chef de ménage .....	28
Graphique 12: Réception de transferts internes et externes suivant l'âge du chef de ménage.	29
Graphique 13: Région de support commun aux deux groupes d'évaluation .....	34
Graphique 14: Impact sur les dépenses de consommation selon le milieu de résidence .....	36
Graphique 15: Impact sur les dépenses de consommation selon l'âge du chef de ménage .....	37
Graphique 16: Impact sur les dépenses de consommation selon le sexe du chef de ménage ..	37
Graphique 17: Région de support commun aux deux groupes d'évaluation .....	39
Graphique 18: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence .....	40
Graphique 19: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon l'âge du CM .....	41
Graphique 20: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon le sexe du CM .....	41
Graphique 21: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon la région administrative .....	42

## **Sigles et Abréviations**

**ATT** : Sigle anglais signifiant « Effet Moyen sur les Traités »

**CM** : Chef de Ménage

**CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

**DGPP** : Déclaration Générale de la Politique de Population

**EACG** : Equipe d'Appui Conseil en Gouvernance

**EDSN-MICS** : Enquête Démographique et de Santé au Niger et à Indicateur Multiple

**ENBC** : Enquête Nationale Budget Consommation des ménages

**FGT** : Foster Greer Thorbecke (indices de la pauvreté)

**INS** : Institut National de la Statistique

**MEN** : Ministère de l'Education Nationale

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement

**ONAPAD** : Observatoire National de la Pauvreté du Développement Humain Durable

**PDS** : Plan de Développement Sanitaire

**PMA** : Pays les Moins Avancés

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PSPR** : Programme Spécial du Président de la République

**QUIBB** : Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base de Bien-être

**SDR** : Stratégie de Développement Rural

**SDRP** : Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté

**SRP** : Stratégie de Réduction de la Pauvreté

**UEMOA** : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

## Résumé

Le dernier profil de pauvreté élaboré sur la base des données de l'Enquête Budget Consommation des ménages de 2007/2008, révèle que le taux de pauvreté de 2005 a connu une réduction de 2,6% par rapport à celui de 2008. Des analyses descriptives ont suggéré que cette diminution du taux de pauvreté serait essentiellement due à la baisse des inégalités à travers notamment les transferts, particulièrement en faveur du milieu rural.

Au regard de ce qui précède, l'Institut National de la Statistique (INS) à travers l'Observatoire National de Pauvreté et du Développement Humain Durable (ONAPAD) s'est engagé dans le cadre du programme d'études approfondies sur la pauvreté, à la réalisation de la présente étude dont l'objectif global est d'apprécier l'impact des transferts reçus par les ménages sur leur situation de pauvreté. Elle devra ainsi permettre d'apprécier l'efficacité potentielle des transferts sociaux dans un contexte d'élaboration de la politique de protection sociale au Niger.

L'étude basée sur les données de la dernière Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages porte sur plusieurs types de transferts selon la provenance, l'expéditeur ou la fréquence du transfert. La première catégorie concerne les transferts entre régions du pays (transferts internes), à l'extérieur du pays (transferts externes), ceux reçus de l'UEMOA, et ceux reçus d'hors Afrique. Par rapport à l'expéditeur, on distingue les transferts publics, ceux reçus des parents ou encore d'autres membres de la famille. Enfin, par rapport à la fréquence, on distingue les transferts réguliers et les « non réguliers ».

Les principaux résultats descriptifs auxquels l'étude a abouti ont mis en exergue que :

- Plus de quatre ménages sur dix ont reçu des transferts les 12 derniers mois précédant l'enquête ;
- Les transferts internes sont plus élevés que les transferts externes ;
- Les transferts ponctuels sont plus élevés que les transferts réguliers ;
- Les ménages dirigés par une femme et les ménages dirigés par une personne âgée reçoivent plus de transferts que les autres ;
- Les ménages dont le chef est « indépendant agricole » ou « sans emploi » sont ceux qui bénéficient le plus de transferts.

En outre, l'application des méthodes d'évaluation d'impact basée sur le « matching » (appariement), révèle entre autres que les transferts globaux reçus par les ménages pauvres boosteraient leurs dépenses de consommation d'environ 2572 FCFA par tête et cela induit par ricochet une amélioration de leur bien-être. L'impact évalué s'avère plus important en milieu urbain (4800 FCFA) qu'en milieu rural (1479 FCFA). De même, ces transferts permettraient de réduire de 1,7% le déficit de consommation moyen à combler par individu pour éradiquer la pauvreté (profondeur de la pauvreté). Quant aux transferts réguliers, on constate qu'ils permettent de réduire l'incidence de la pauvreté de 7,4 points de pourcentage pour l'ensemble de la population. De même, leur impact est estimé à 3% sur la réduction de la profondeur de la pauvreté et à 1,6% pour la sévérité de la pauvreté.

Au regard du rôle important que jouent les transferts, l'étude recommande en priorité:

- La consolidation et la promotion des valeurs de solidarité nationale pour pallier l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté ;
- La préservation des liens familiaux comme maillon clé dans la lutte contre la pauvreté ;

- L'amélioration du ciblage des transferts publics en vue de les rendre plus accessibles aux couches vulnérables ;
- La mise en place de mutuelles d'assurance pour faire face à certains risques ;
- La facilitation des transferts entre migrants et leurs familles ;
- La réalisation d'analyses approfondies de l'efficacité spécifique des différentes formes de transferts en élargissant l'analyse aux autres indicateurs de pauvreté multidimensionnelle (éducation, nutrition des enfants, santé des femmes...) ;
- La mise à jour régulière des informations sur les transferts de revenus et la prise en compte des questions liées aux canaux utilisés et l'utilisation des transferts dans les prochaines opérations de collecte de données.

En outre, les effets des transferts sur la réduction de la pauvreté méritent que des actions alternatives durables soient initiées. A cet effet, des stratégies appropriées pour une meilleure prise en charge des personnes âgées doivent être mises en œuvre notamment la construction de logements sociaux.

Le nombre élevé des « indépendants agricoles » dans les populations des zones rurales et la forte dépendance des revenus de ceux-ci des transferts reçus de l'extérieur, appelle à la mise en œuvre de programmes d'accroissement de leurs capacités de production pour réduire leur vulnérabilité.

Enfin, la forte dépendance des ménages pauvres des transferts en provenance de l'extérieur nécessite la mise en œuvre d'un mécanisme de taxation des fonds plus souple sur les transferts de l'extérieur.

## Introduction

Le Niger, pays enclavé de l'Afrique de l'Ouest couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> et est peuplé d'environ 14,2 millions d'habitants, en 2008. Avec un produit intérieur brut par habitant estimé à 169 310 FCFA en 2008, il appartient au groupe des pays les moins avancés (PMA).

Face à cette situation et au regard de l'agenda international marqué par les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), les autorités nigériennes se sont attelées depuis 2000 à redresser l'économie et à améliorer l'offre de services publics à travers notamment, le rétablissement de la coopération avec les bailleurs de fonds. A cet effet, le Gouvernement a adopté une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) en 2002. Il a également procédé à la révision de la SRP qui a abouti à l'élaboration de la Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP) en 2007. Enfin, il a poursuivi la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour engager le pays sur un sentier de croissance rapide, durable et pro pauvre.

En termes de résultats ces dernières années (entre 2005 et 2008), le taux de pauvreté a connu une légère réduction mais reste encore élevé car environ 6 personnes sur dix sont toujours pauvres au Niger, ce taux est particulièrement élevé en milieu rural (63,9%).

La baisse de la pauvreté semble essentiellement imputable à la réduction des inégalités. En effet, l'indice de Gini reculerait de plus de 7 points de pourcentage au niveau national dont un peu en milieu urbain alors que le recul serait assez important en milieu rural.

Cette baisse des inégalités pourrait découler, du moins en partie, de l'effet des transferts de revenus entre les populations. En effet, selon les dernières données disponibles, les transferts de revenus occupent une place importante dans les sources de revenus des ménages. Cela se comprend aisément au regard de l'importance accordée à la solidarité au Niger comme dans plusieurs autres pays d'Afrique de l'Ouest. De ce fait, on supposerait même que le niveau de pauvreté serait relativement plus élevé sans les transferts de revenus.

Cette hypothèse est d'autant plus légitime que les sommes transférées au niveau international sont parfois impressionnantes. Selon les estimations de la Banque mondiale, les transferts reçus dans les pays en développement représentent plus de 300 milliards de dollars en 2008. Ce qui représente un accroissement de 7% par rapport à l'année précédente.

Au regard de ce qui précède, l'Institut National de la Statistique (INS) à travers l'Observatoire National de Pauvreté et du Développement Humain Durable s'est engagé dans le cadre du programme d'études approfondies sur la pauvreté, à la réalisation de la présente étude dont l'objectif global est d'apprécier l'impact des transferts reçus par les ménages sur leur situation de pauvreté. Elle devra ainsi permettre d'apprécier l'efficacité potentielle des transferts sociaux dans le contexte d'élaboration de la politique de protection sociale au Niger.

L'étude qui utilise les données de la dernière Enquête Nationale sur le Budget et la Consommation des ménages porte sur plusieurs types de transferts selon la provenance, l'expéditeur ou la fréquence du transfert. La première catégorie concerne les transferts entre régions du pays (transferts internes), à l'extérieur du pays (transferts externes), ceux reçus de l'UEMOA, et ceux reçus d'hors Afrique. Par rapport à l'expéditeur, on distingue les transferts publics, ceux reçus des parents ou encore des membres de la famille. Par rapport à la

fréquence, on distingue les transferts réguliers et les « non réguliers ». Enfin, il faut également préciser que les transferts sont déclarés en espèces et en nature (valorisés en FCFA).

La démarche analytique a utilisé à la fois des approches descriptives et explicatives. L'analyse descriptive a permis d'élaborer le profil socioéconomique des bénéficiaires des transferts, de répartir les montants des transferts reçus par type et par caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. Elle a également permis de mesurer l'importance des transferts par rapport aux dépenses de consommation des ménages. L'analyse explicative a permis quant à elle de mesurer l'impact des transferts sur les indices de pauvreté en deux étapes : la mesure de l'impact des transferts globaux (réguliers et non réguliers) sur la population pauvre et la mesure de l'impact des transferts réguliers sur l'ensemble de la population.

Le présent rapport est articulé autour des points suivants:

- Contexte de l'étude ;
- Analyse descriptive des transferts au Niger ;
- Evaluation de l'impact des transferts sur la pauvreté monétaire ;
- Conclusion et recommandations.

## Chapitre 1 : Contexte de l'étude

### *1.1 . Situation socio-économique du Niger*

Le Niger s'est engagé sur plusieurs fronts pour combattre la pauvreté des populations et améliorer leurs conditions d'existence. Cet engagement est décliné dans la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) adoptée en 2002 et révisée à travers un processus participatif pour aboutir en 2007 à la Stratégie de Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté (SDRP). Cette stratégie nouvelle alignée sur les OMD, constitue le cadre de référence pour la conduite du développement du pays et répond au mieux aux préoccupations exprimées par les parties prenantes rencontrées tout au long du laborieux processus participatif de sa préparation. La première stratégie tout comme l'actuelle, vise une réduction de la pauvreté basée sur une croissance économique forte et créatrice d'emplois notamment en milieu rural où sévit la large majorité des pauvres. La stratégie donne une place de choix à la réduction des inégalités et à la protection des groupes vulnérables comme stipulé en son axe 4.

En outre, les réaménagements apportés dans la SDRP ont permis d'assurer la cohérence entre les différentes politiques sectorielles qui constituent son cadre d'opérationnalisation. Au nombre de ces politiques figurent : le Programme Spécial du Président de la République (PSPR) , la Stratégie Nationale de Microfinance et la Stratégie de Développement Rural (SDR).

Ces efforts de développement peuvent être mis en liaison avec une croissance économique globalement appréciable entre 2005 et 2008 (6,7%), tirée par la production du secteur primaire qui a enregistré un taux moyen de 10,1% sur la même période. La croissance économique a été particulièrement importante en 2008 (9,5%) dont un taux de 25% pour la production agricole au sens strict. Ces efforts ont permis des progrès appréciables vers l'atteinte de certains Objectifs du Millénaire pour le Développement. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est passée de 62,1% en 2005 (QUIBB 2005) à 59,5% en 2008 (ENBC 2007/08). Le Taux Brut de Scolarisation est passé de 53,5% en 2006 à 62,6% en 2008 (MEN), mais il reste parmi les plus faibles au monde. Au niveau sanitaire, il est important de noter une réduction significative de la mortalité des enfants qui est passée de 274‰ en 1998 à 198‰ en 2006 (EDSN-MICS III 2006). De même, sur la même période le pourcentage des enfants souffrant de malnutrition aiguë est passé de 20,7% à 10% (EDSN-MICS III 2006).

Cependant, il est important de souligner que malgré les performances économiques et les avancées significatives au niveau des indicateurs sectoriels sur la dernière décennie, la demande sociale en biens et services publics reste persistante et l'offre publique doit y faire face. C'est pourquoi, un accent particulier doit être mis sur une politique de redistribution de la richesse plus efficace au Niger.

En effet, la part des 20% les plus pauvres des ménages ne représente que 6,3% des dépenses de consommation totale contre 48% pour les 20% les plus aisés, en 2005 (QUIBB 2005). En 2008, même si la part du premier quintile de ménages a augmenté par rapport à 2005, elle reste encore très faible, soit 7,8% (ENBC 2007/08).

Les mêmes analyses issues de l'ENBC 2007/2008, établissent que les 2,6% de réduction de la pauvreté enregistrée au Niger entre 2005 et 2008 sont attribuables pour près de 2% à un

changement des inégalités en faveur des pauvres. Il y a donc lieu de s'interroger sur le rôle des transferts dans la réduction de la pauvreté.

### *1.2 . Rôle des transferts dans la lutte contre la pauvreté*

Les transferts de revenus sont les espèces ou les biens en nature valorisés versés par l'Etat ou d'autres sources aux ménages qui en ont besoin, on les appelle aussi revenus indirects. Les transferts aux ménages qu'ils proviennent de l'émigration, de l'Etat, des Institutions internationales ou religieuses contribuent à l'amélioration des conditions de vie des ménages pauvres.

Des études ont montré qu'il existe des impacts des transferts sur la réduction de la pauvreté des populations des pays tant développés qu'en développement. En outre, il ressort de la littérature économique que quelque soit la méthode d'évaluation d'impact utilisée, l'ampleur de l'impact dépend le plus souvent de la nature du pays (développé ou en développement) ainsi que du type de seuil et d'indice de pauvreté utilisés.

Cependant, il faut préciser que les effets des transferts se reflètent différemment sur les indices de pauvreté (incidence, profondeur, sévérité). Ainsi, l'incidence de la pauvreté n'est sensible qu'à un transfert des non-pauvres aux pauvres et ne permet pas toujours de capter l'influence sur la pauvreté d'un transfert entre pauvres. C'est également le cas de la profondeur de la pauvreté qui mesure l'effort moyen par individu pour éradiquer la pauvreté. La sévérité de la pauvreté permet quant à elle, de résorber cette insuffisance des deux premiers indices car il est sensible à un transfert de revenus entre pauvres. Par conséquent, une analyse globale de l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté nécessite la prise en compte de tous ces trois indicateurs de pauvreté et cela justifie leur choix dans la présente étude.

A titre illustratif, on retient que, l'étude de Makdissi et al. (2006), ayant utilisé une méthode basée sur la valeur de Shapley<sup>1</sup>, a montré que l'ensemble des politiques canadiennes de transferts (pensions retraites, allocations, bourses, etc.) a réduit de plus de 82% l'incidence de la pauvreté extrême. Ces auteurs ont remarqué que l'ensemble des politiques a globalement moins d'effets lorsque l'on utilise un seuil de pauvreté modéré. Ainsi, on remarque que dans ce cas l'incidence de la pauvreté au Canada a été réduite de 56%. Enfin, les auteurs ont noté que dans les deux cas (pauvreté extrême et pauvreté modéré), c'est la politique de pensions qui a eu le plus d'effets, alors que l'aide aux familles demeure la politique ayant eu le moins d'effet.

Dans le même sens, Lachaud (2004) révèle une relation significative entre le déclin des envois de fonds de Côte d'Ivoire et la hausse de la pauvreté au Burkina Faso au cours de la période 1998-2003. Tout d'abord, l'estimation des effets potentiels des envois de fonds de Côte d'Ivoire montre, qu'en l'absence de ces derniers, l'incidence de la pauvreté aurait été supérieure de 1,6 point de pourcentage en 1998, contre seulement 0,3 point de pourcentage en 2003.

L'approche économétrique spatiale qu'utilise l'auteur met en relief deux résultats majeurs. D'une part, lorsque l'on contrôle par un ensemble de paramètres (année de l'enquête, taux

---

<sup>1</sup> Elle permet d'attribuer à chaque politique un impact sur la pauvreté qui est indépendant de l'ordre arbitraire dans laquelle on aurait pu la considérer.

d'urbanisation et inégalité des dépenses par tête au niveau régional ), les modèles autorégressifs mixtes suggèrent des élasticités de pauvreté par rapport aux transferts ivoiriens comprises entre -0,141 et -0,206, et permettent de prédire, par exemple, une élévation du ratio de pauvreté des ménages de 9,6% au cours de la période – la variation observée de la pauvreté au cours de cette dernière étant de 8,7%. D'autre part, une analyse en termes de différences met en évidence une relation inverse entre le taux de croissance des transferts de Côte d'Ivoire et le taux de croissance des mesures de la pauvreté au niveau régional.

Par ailleurs, une étude menée par l'Observatoire de la pauvreté du Mali (2008), a montré que lorsque les transferts sont pris en compte dans le calcul de l'agrégat de bien-être, on obtient un taux national de pauvreté de 47,4%. Par contre, lorsqu'ils sont déduits de l'agrégat de consommation, le taux de pauvreté des ménages passe à 63,3%. On en déduit une réduction de 16% du taux de pauvreté induite par les transferts.

Des études réalisées au Sénégal (Diagne et al., 2008) et au Ghana (Adams Jr, 2006) suivant à peu près la même méthodologie ont abouti à un impact positif des transferts des migrants sur la pauvreté des ménages. Il faut également noter qu'en plus de l'impact direct, les transferts peuvent avoir un effet indirect sur la réduction de la pauvreté en affectant la croissance économique et le capital humain.

Au Niger, l'évaluation de l'impact des transferts sur la pauvreté reste un domaine non exploré, contrairement à nombre de pays de l'Afrique Subsaharienne. La présente étude se propose de combler ce vide en adoptant une méthode d'évaluation d'impact basée sur le « matching » ou l'appariement utilisant les scores de propension des ménages à bénéficier de transferts. La logique de cette approche d'évaluation d'impact est développée plus loin dans la méthodologie.

Toutefois, on note au niveau institutionnel, que le système de protection sociale, essentiellement géré par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS<sup>2</sup>) qui constitue le cadre légal des transferts publics du Niger institué en faveur des travailleurs salariés. Ainsi, trois régimes de protection sociale sont actuellement gérés par la CNSS : (i) le régime des prestations familiales destiné à alléger les charges inhérentes à la naissance, l'entretien et l'éducation de l'enfant ; (ii) le régime des accidents de travail et maladies professionnelles qui vise à atténuer les conséquences pouvant résulter d'une incapacité temporaire ou permanente de travail, voir la disparition du soutien de la famille ou à compenser le manque à gagner découlant d'un arrêt de travail ou d'une maladie intervenue à l'occasion du travail ; (iii) le régime des retraités, pour garantir aux travailleurs en âge de retraite un revenu ou en cas de décès de celui-ci, à ses ayants droit.

Ces prestations ne concernent pas les ménages les plus démunis, en particulier les « indépendants agricoles », parmi lesquels le taux de pauvreté est pourtant le plus important au Niger (63,8%, ENBC 2007/2008). Il va sans dire que si ces ménages survivent, c'est grâce à la solidarité d'autres ménages ou institutions qui leur viennent en aide le plus souvent à travers les transferts. Autrement dit, il est normal de supposer qu'une part importante de la réduction des indices de pauvreté soit attribuée aux transferts reçus par les ménages pauvres.

---

<sup>2</sup> Le régime de sécurité sociale a été institué au Niger en 1956 avec la création de la Caisse Territoriale de compensation des prestations familiales. C'est en 1965 par la loi n°65-004 du 08 février que la CNSS fut créée.

En effet, selon certaines études sociologiques<sup>3</sup>, les transferts entre ménages s'inscrivent dans les pratiques culturelles caractéristiques des Nigériens. Ainsi, la pauvreté se définit plus par l'isolement et la perte du capital social que par le manque de revenus. De ce fait, il existe une multitude de formes de solidarités sociales dont les origines sont culturelles, religieuses ou éthiques. On peut relever notamment le soutien d'un membre migrant du ménage, l'entraide des ménages pendant les périodes de soudures, les cérémonies (le panier de la jeune mariée pour la construction du premier habitat), le soutien pour les travaux champêtres appelé communément GAYYA ( en Haussa), le secours en cas d'incendie ou autres catastrophes, le grenier du village alimenté par les villageois.

Au niveau culturel, les personnes relativement riches ont ainsi « des obligations » alors que les autres membres de la famille moins nantis ont des « droits ». Comme le relève Patrick Gilliard<sup>4</sup> « la condition précaire de l'agriculteur nécessite l'appui de ses proches ou de son entourage. Bien souvent les individus investissent dans leurs relations sociales pendant les bonnes périodes. Chacun va rendre visite à ses connaissances pour apporter un poulet ou un autre don symbolique qui entretient la relation. Une personne aisée redistribue pour assurer sa position sociale. Pendant les périodes de soudure celui qui possède des réseaux de relations assez large est avantagé. (...) l'aide peut se faire sous forme de prêt d'un champ, d'argent pour commercer ou de dons sans autre contrepartie ».

Le soutien des riches aux pauvres se justifie d'autant plus que le Niger est un pays dont la majeure partie de la population est musulmane. En effet, la tradition islamique retient même comme pilier de l'Islam, le transfert des riches vers les pauvres communément appelé Zakat. Cette Zakat qui intervient une fois dans l'année constitue une proportion bien déterminée du revenu/biens que les riches ont l'obligation de donner aux nécessiteux.

Les transferts existent également entre ménages pauvres et constituent des mécanismes de renforcement des liens familiaux, d'amitié ou de voisinage. Dans le même cadre, on observe également des cas de transferts des pauvres vers les riches.

Ainsi, les transferts se présentent comme une pratique courante au Niger notamment entre les particuliers. Il est donc intéressant de s'interroger si ces transferts peuvent constituer des instruments de lutte contre la pauvreté particulièrement dans un contexte de restriction de la solidarité familiale.

### ***1.3 . Problématique***

Après le survol des résultats des études antérieures, il semble avéré que les transferts peuvent jouer un rôle important dans la réduction de la pauvreté. La présente étude a l'avantage de couvrir tous les transferts possibles : en espèces comme en nature, les transferts privés, des administrations publiques, ou encore venant des associations religieuses.

Ainsi, les questions que l'on peut se poser dans le cadre de cette étude sont les suivantes : quels sont les types de transferts les plus importants au Niger ? Les transferts ciblent-ils mieux les pauvres comparativement aux autres franges de la population? De même, le milieu rural étant celui qui regorge le plus de pauvres au Niger (65,7% en 2005, 63,9% en 2008), on peut

---

<sup>3</sup> CF Patrick Gilliard Mendier ou Mourir

<sup>4</sup> Cf article Pauvreté et mobilité circulaire campagnes/villes au Niger paru dans Le N°1 2006 de G éo Confluences

se demander si les transferts y sont bien ciblés? Quelle est l'amplitude de l'efficacité des transferts à réduire la pauvreté au Niger ?

Au regard des trois principaux indices de pauvreté (incidence, profondeur et sévérité), on peut se demander les formes de pauvreté les plus sensibles aux effets des transferts reçus. Une autre interrogation non moins importante se pose sur la part de réduction attribuée aux différents types de transferts (transferts internes, externes, provenant des parents, provenant des non parents, transferts du système de protection sociale).

Les réponses à ses différentes questions devraient permettre d'identifier des recommandations pertinentes de politiques dans le cadre de la lutte contre la pauvreté en général et la mise en œuvre de la nouvelle politique de protection sociale en particulier.

## **Chapitre 2 : Analyse descriptive**

L'accent est mis dans ce chapitre sur l'importance des transferts, la description des types de transferts, le profil des bénéficiaires. Auparavant, une brève description de la source des données est effectuée. Ce chapitre permet ainsi de caractériser les transferts reçus par les ménages et les bénéficiaires sur la base des données de l'ENBC 2008.

### ***2.1. Sources et limites des données***

Les données utilisées proviennent essentiellement de l'ENBC 2007/08. Cette enquête a été réalisée dans l'optique d'une actualisation du profil de la pauvreté au Niger après le QUIBB 2005.

Au point de vue méthodologique, il faut noter que l'enquête a porté sur un échantillon de 4000 ménages dont 2084 en milieu rural et 1916 en milieu urbain répartis dans 450 zones de dénombrement tirés par sondage aléatoire stratifié à deux degrés. D'abord il a été pris en compte l'ensemble du pays avec ses huit régions administratives et l'ensemble des milieux urbains et ruraux. Ainsi, 18 strates de sondage explicites ont été retenues sur cette base: Niamey, les communautés urbaines de Maradi, Tahoua et Zinder et les milieux urbains et ruraux des sept régions.

L'ENBC 2007/08 comporte un module sur les transferts avec des questions spécifiques sur les transferts tant reçus que versés. Dans ce cadre, l'enquête a retenu comme définition des transferts, les transferts courants en nature ou en espèces que les ménages résidents effectuent en direction d'autres ménages ou reçoivent d'autres ménages résidents ou non. Il peut s'agir en particulier d'envois de fonds par les émigrés ou les travailleurs établis de façon durable à l'étranger ou travaillant à l'étranger (pour une durée d'au moins un mois) aux membres de leurs ménages demeurés au pays.

Toutefois, comme limite des données, on relève particulièrement pour la présente étude l'absence de questions spécifiques sur les canaux utilisés pour effectuer les transferts de revenus.

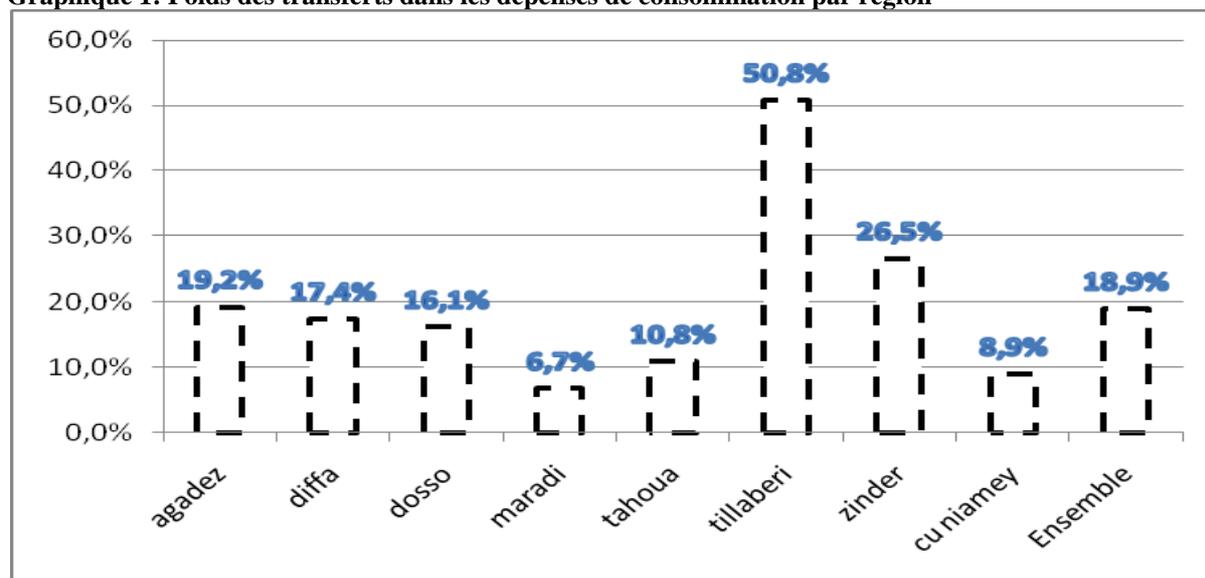
## 2.2. Quantification, type et motif des transferts

Les données de l'enquête ENBC 2007/08 révèlent que le montant des transferts reçus au cours des douze mois précédant l'enquête représente 18,94% des dépenses de consommation totales des ménages. Ces transferts ont été reçus par 46,1% des ménages. Ils représentent également 24 500 FCFA par tête dont la majeure partie (21 470 FCFA) provient des parents.

La répartition par tête et par milieu de résidence donne 33 490 FCFA pour le milieu urbain contre 23 070 FCFA pour le milieu rural. Par rapport aux régions, on constate qu'Agadez a la plus forte valeur par tête, 56 030 FCFA, suivie de Tillabéry (51 320 FCFA) et Diffa (37 120 FCFA). Les régions qui enregistrent le moins de transferts par tête sont celles de Maradi (6750 FCFA) et Tahoua (12 990 FCFA).

Par ailleurs, on constate que la région de Tillabéry a le plus important poids des transferts par rapport aux dépenses de consommation. Dans cette région, on constate que plus de la moitié des transferts reçus est affecté à la consommation. Après Tillabéry, vient la région de Zinder où on ne consacre pourtant que 26,5% des transferts reçus à la consommation des ménages, puis Agadez avec 19,2%. Les régions qui affectent le moins de transferts à la consommation sont Maradi (6,7%), Niamey (8,9%) et Tahoua (10,8%).

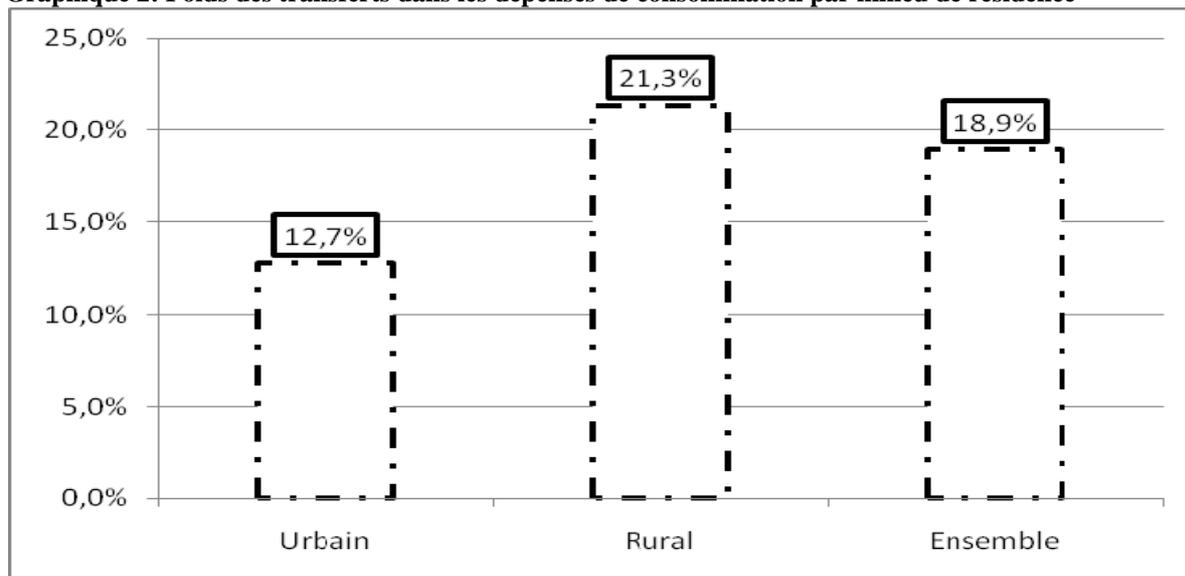
Graphique 1: Poids des transferts dans les dépenses de consommation par région



Source : INS, ENBC 2007/2008

Par rapport au milieu de résidence, on constate qu'en zone rurale, le poids des transferts par rapport aux dépenses de consommation est beaucoup plus important qu'en zone urbaine. Plus précisément, ces poids sont de 21,3% pour la première contre seulement 12,7% pour la seconde.

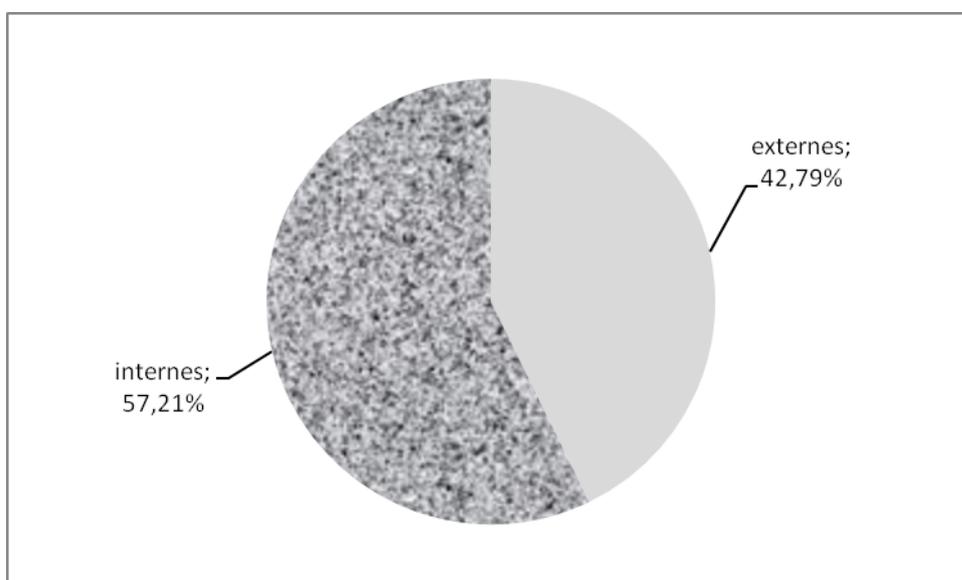
**Graphique 2: Poids des transferts dans les dépenses de consommation par milieu de résidence**



Source : INS, ENBC 2007/2008

Comme illustré par le graphique ci-dessous, les transferts internes sont plus importants que les transferts externes. Ces derniers proviennent en grande partie de la zone UEMOA (30% des transferts externes) en termes de montant.

**Graphique 3: Importance des transferts selon la provenance**



Source : INS, ENBC 2007/2008

Les lieux de résidence de l'expéditeur les plus fréquemment cités par les ménages sont les Autres pays africains (33,2%), autres pays de l'UEMOA (16,9 %) et le milieu rural (13,1%).

Comme l'illustre le tableau ci-après, les transferts reçus par les ménages de la zone rurale proviennent en grande partie d'individus vivant dans les autres pays africains (36,7%) et dans les autres pays de la zone UEMOA (17,6%). Il est particulièrement intéressant de relever l'importance des transferts entre ménages ruraux.

**Tableau 1: Transferts reçus par un membre du ménage selon son milieu de résidence**

Lieu de résidence de l'expéditeur	Milieu de résidence			Total
	Communités urbaines	Autres Centres urbains	Rural	
Sur place	17,7	23,5	9,0	<b>10,7</b>
Niamey	21,2	17,8	11,0	<b>12,3</b>
Autres villes du Niger	13,8	23,6	9,1	<b>10,6</b>
Rural	7,1	6,9	14,2	<b>13,1</b>
UEMOA	17,9	8,6	17,6	<b>16,9</b>
Autres pays africains	12,8	14,9	36,7	<b>33,2</b>

Source : ME/F/INS/ENBC 2007/08

On note également que les appuis reçus des parents représentent une part importante des transferts, soit 87% contre seulement 0,2% pour les transferts publics. Les transferts reçus des parents représentent ainsi 16% des dépenses de consommation.

En effet, pour 26,9% des ménages, les transferts reçus proviennent des enfants des chefs de ménages. Les ménages bénéficiant de transferts émanant d'un frère ou d'une sœur du chef de ménage représentent 22,8% des ménages du pays. Des proportions importantes de ménages reçoivent également des transferts de la part d'individus ayant un lien de parenté avec les chefs de ménage (ou avec un autre membre du ménage) ou de la part de l'époux ou l'épouse du chef de ménage. Les transferts reçus d'autres institutions et administration sont relativement faibles.

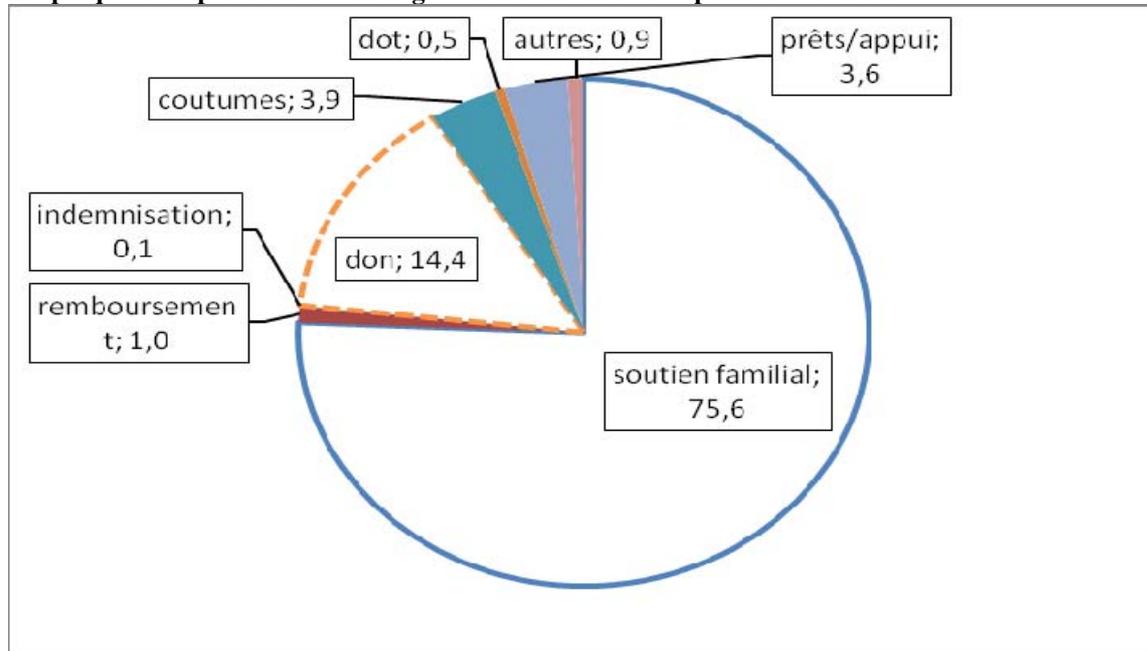
**Tableau 2: Transferts reçus selon l'expéditeur**

Expéditeur du transfert	Communautés urbaines	Autres centres urbains	Rural	Ensemble
Epoux/Epouse	3,5	6,9	11,7	<b>10,7</b>
Parent	17,4	13,4	11,8	<b>12,3</b>
Enfant	26,5	26,5	26,9	<b>26,9</b>
Frère ou sœur	24,1	17,4	23,2	<b>22,8</b>
Autres parents	19,9	18,7	16,5	<b>16,9</b>
Personnes non apparentés	7,5	12,6	8,7	<b>8,9</b>
Institution	0,1	0,7	0,2	<b>0,2</b>
Administration	0,1	0,4	0,3	<b>0,3</b>
Association religieuse	0,5	0,5	0,0	<b>0,1</b>
Autres	0,4	3	0,7	<b>0,9</b>

Source : ME/F/INS/ENBC 2007/08

Les informations sur les transferts concernent aussi les motifs pour lesquels les différents ménages reçoivent des transferts. Parmi les motifs cités, on constate que le « soutien familial » invoqué par plus de trois quarts des ménages est le plus fréquent, suivi de réception de transferts dans le cadre d'un don aux ménages (14,4%).

**Graphique 4: Répartition des ménages selon le motif de réception des transferts**



Source : INS, ENBC 2007/2008

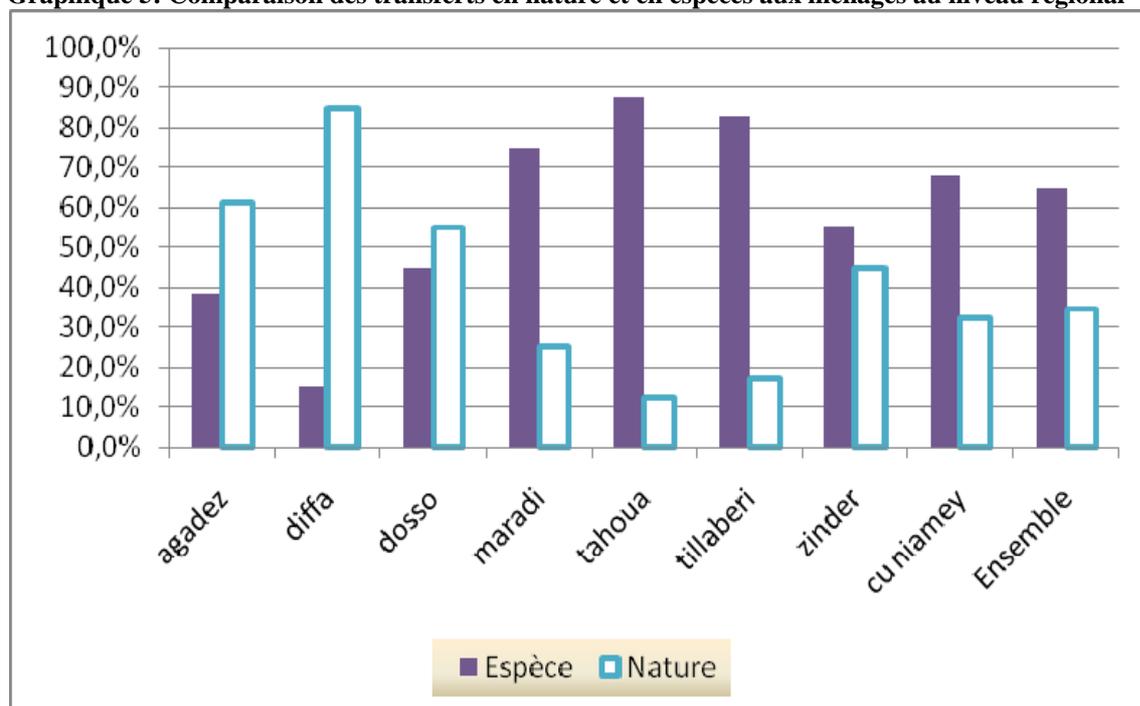
#### *Comparaison entre transferts en nature et transferts en espèces aux ménages*

Au cours de l'ENBC 2007/08, les ménages ont eu à préciser si les transferts reçus étaient en nature ou en espèces. Cela donne la possibilité de comparer l'importance relative de chacun de ces types de transferts par rapport au total. Dans l'ensemble, on remarque que les transferts en espèces qui frôlent les deux tiers des transferts totaux sont proportionnellement plus importants<sup>5</sup> que les transferts en nature. Cette différence de proportions est encore plus accentuée en milieu rural contrairement à ce que l'on peut penser. Plus précisément, les transferts en espèces représentent environ 69% des transferts totaux en milieu rural contre 51,2% en milieu urbain.

Au niveau régional, on remarque que les régions de Diffa, Agadez et Dosso se distinguent par l'importance des transferts en nature par rapport aux transferts en espèces. L'importance est particulièrement frappante pour la région de Diffa où les transferts en nature représentent 85% des transferts totaux. A l'opposée, les régions pour lesquelles les transferts en espèces sont beaucoup plus importants que les transferts en nature sont dans l'ordre, Tahoua où les transferts en espèces représentent 88% des transferts totaux, Tillabéry où la proportion est de 83% et Maradi pour laquelle elle est de 75%. Le cas particulier de la région de Tahoua peut largement s'expliquer par l'importante émigration de ses habitants surtout dans la sous-région.

<sup>5</sup> Cependant, cette différence pourrait être aussi due à la difficulté d'estimer la valeur des transferts en nature

**Graphique 5: Comparaison des transferts en nature et en espèces aux ménages au niveau régional**



Source : INS, ENBC 2007/2008

La répartition des transferts selon la nature (espèces, nature) est quasiment équilibrée au niveau de la population pauvre. Autrement dit, cette population reçoit pratiquement autant de transferts en espèces que de transferts en nature. Cela est loin d'être le cas au niveau de la population non pauvre pour laquelle les transferts en espèces représentent 71% des transferts totaux.

**Tableau 3: Comparaison des transferts en nature et en espèces aux ménages**

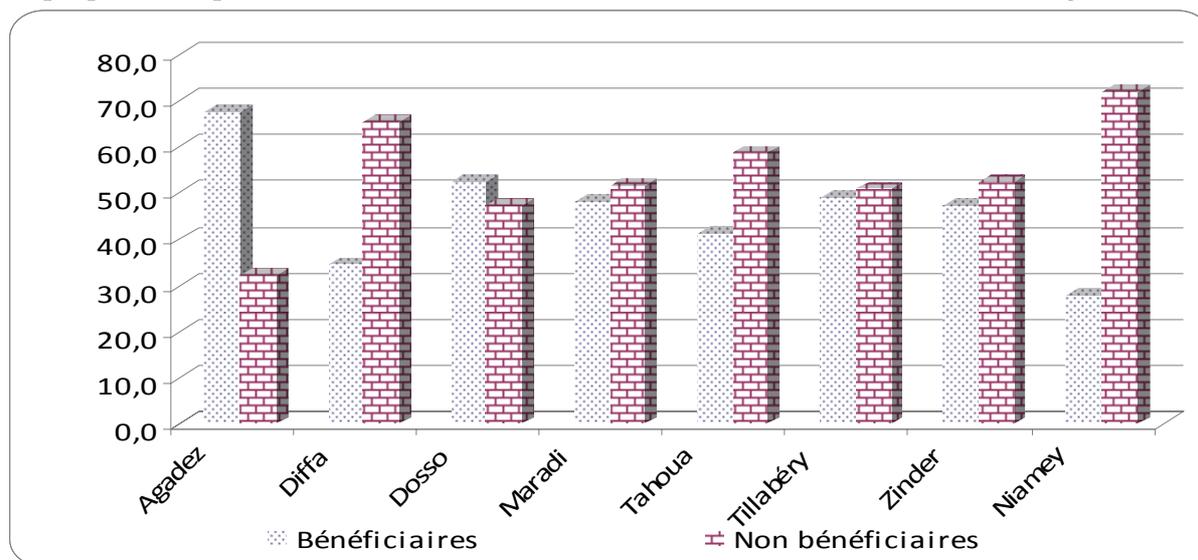
Variables	Espèce	Nature	Total
Milieu de résidence			
<i>Urbain</i>	51,2%	48,8%	100,0%
<i>Rural</i>	68,6%	31,6%	100,0%
Région			
<i>Agadez</i>	38,6%	61,4%	100,0%
<i>Diffa</i>	15,3%	84,7%	100,0%
<i>Dosso</i>	44,9%	54,9%	100,0%
<i>Maradi</i>	74,6%	25,4%	100,0%
<i>Tahoua</i>	87,7%	12,3%	100,0%
<i>Tillabéry</i>	82,6%	17,5%	100,0%
<i>Zinder</i>	55,2%	45,0%	100,0%
<i>Niamey</i>	67,9%	32,1%	100,0%
Statut de pauvreté			
<i>Pauvre</i>	49,3%	50,7%	100,0%
<i>Non pauvre</i>	70,7%	29,1%	100,0%
Ensemble	64,9%	34,8%	100,0%

Source : INS, ENBC 2007/2008

### 2.3. Profil socioéconomique et géographique des bénéficiaires de transferts

Au niveau régional, on constate que les transferts sont reçus par un record de 67,7 % des ménages à Agadez suivie de Dosso et Tillabéry avec respectivement 52,7% et 49,1%. La proportion de ménages recevant de transferts est relativement moindre à Niamey et Diffa avec 27,9% et 34,6%, comme l'indique le graphique 6 ci-dessous.

Graphique 6: Comparaison des bénéficiaires et des non bénéficiaires de transferts selon les régions



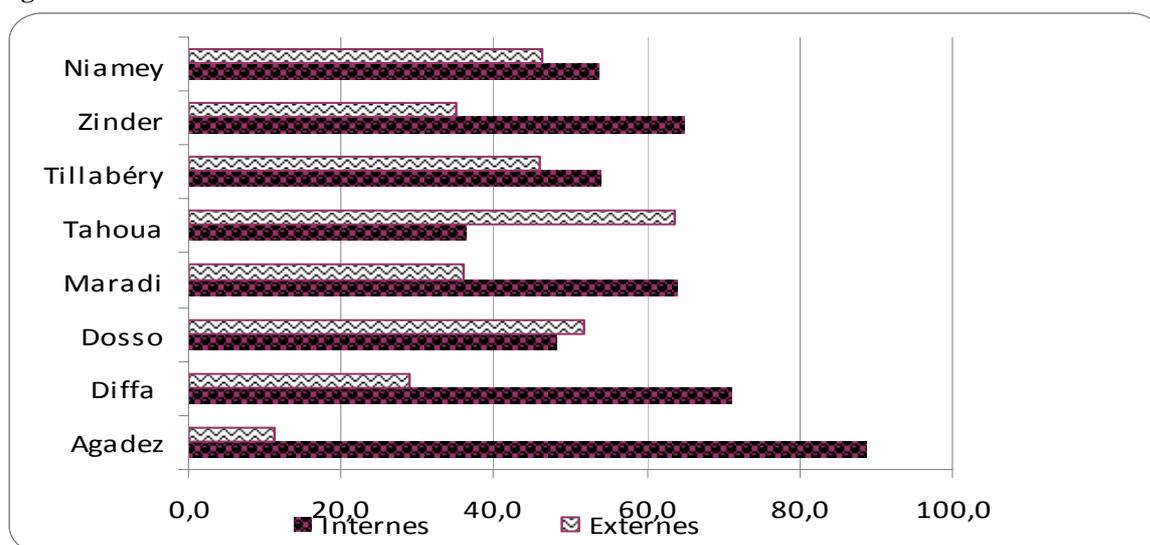
Source : INS, ENBC 2007/2008

Le graphique suivant quant à lui nous renseigne sur la provenance de des transferts. Ainsi, à l'exception de Tahoua où pour une majorité de ménages (63,8%) les transferts viennent de l'extérieur, les transferts internes prédominent dans le reste des régions. La proportion de ménages recevant de transferts internes est de 86,8% à Agadez suivie de Diffa, Zinder et Maradi avec respectivement 71%, 65,1% et 64%.

En moyenne, il est à relever que les transferts concernent plus le milieu rural que le milieu urbain. Les proportions de ménages recevant de transferts sont de 47,8% en milieu rural contre 44,2% en milieu urbain pour une moyenne nationale de 46,1%.

En analysant ces transferts par provenance et selon le milieu de résidence, on constate que la proportion de ménages recevant de transferts internes est plus importante au niveau urbain avec 70,8% contre 48,1% en zones rurales. Par contre, la proportion de ménages recevant de transferts en provenance de l'extérieur est de 51,9% en zones rurales contre 29,2% en zones urbaines.

**Graphique 7: Répartition des ménages selon la provenance du transfert (internes ou externes) et selon la région**



Source : INS, ENBC 2007/2008

### *Transferts selon le statut de pauvreté*

Le tableau ci-dessous montre que les ménages dont le chef est pauvre reçoivent proportionnellement plus de transferts que ceux dirigés par un non pauvre. Ainsi, 47,6% des ménages pauvres reçoivent des transferts contre 44,7% pour les non pauvres.

**Tableau 4: Statut de pauvreté et transferts**

Réception (%)	Pauvre	Non pauvres	Ensemble
Oui	47,6	44,7	46,1
Non	52,4	55,3	54,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, ENBC 2007/2008

On note également que la proportion de ménages pauvres recevant de transferts venus de l'extérieur du pays (46,3% des ménages) est plus importante que celle des non pauvres, soit 36,9%. Par contre, les proportions au niveau interne sont plus importantes pour les non pauvres, soit 63,1% contre 53,8% des ménages pauvres. Ce qui pourrait s'expliquer par le fait que cette dernière catégorie des ménages est supportée par les autres membres de la famille, actives et dont les revenus sont importants au regard de leur statut de pauvreté.

**Tableau 5: Répartition des ménages selon la provenance du transfert (interne ou externe) et selon le statut de pauvreté**

Réception (%)	Pauvre	Non pauvres	Ensemble
Internes	53,8	63,1	58,6
Externes	46,3	36,9	41,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : INS, ENBC 2007/2008

En outre, il apparaît que le montant des transferts reçus contribue aux dépenses de consommation des ménages non pauvres pour 21,9% contre 13,8% pour les ménages pauvres (tableaux 12 et 13, en Annexe). Et comme l'essentiel des transferts au Niger provient des appuis des parents tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, il ressort que la part de ceux-ci est environ deux fois plus importante chez les non pauvres que chez les pauvres, soit respectivement 20% et 10,6%.

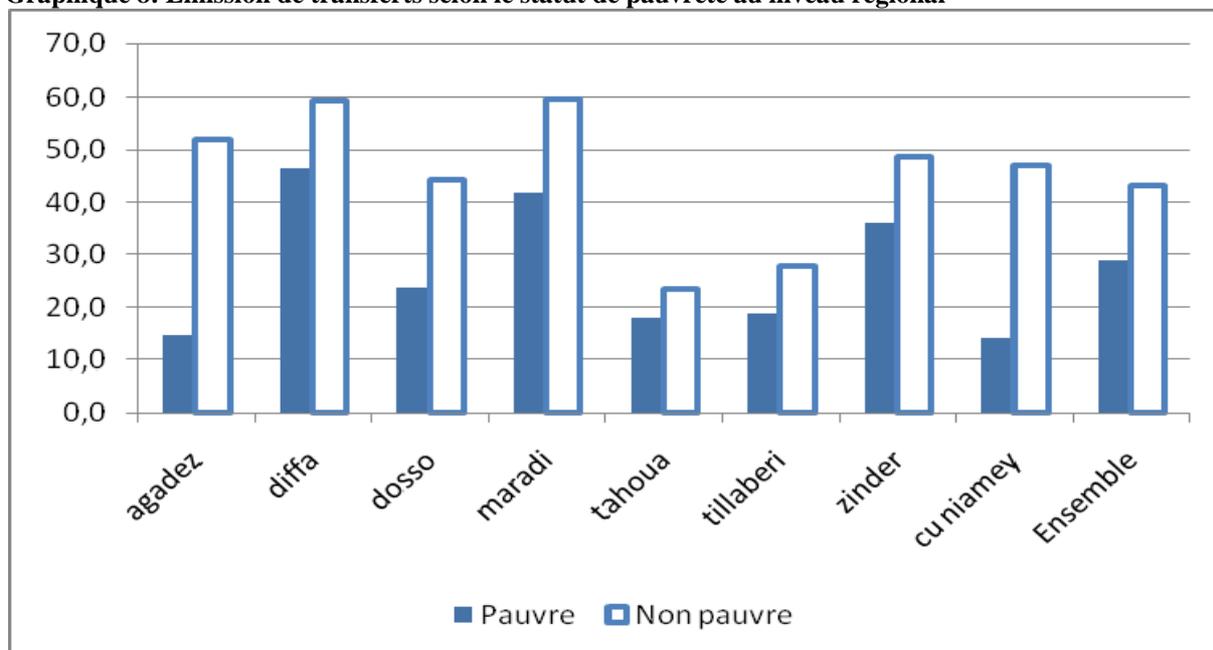
Ainsi, les transferts reçus par les ménages pauvres se caractérisent par des insuffisances liées non seulement à leur consistance (en moyenne le quart des transferts perçu par les non pauvres), leur fréquence et à la fragilité de leurs sources. De ce fait, ils apparaissent insuffisants pour garantir un niveau de vie décent et sont, soient irréguliers (7,5%) soient issus de la solidarité familiale (12,5%).

### *Emission de transferts selon le statut de pauvreté*

L'analyse de l'émission de transferts selon le statut de pauvreté révèle que 29% de la population pauvre ont émis des transferts au cours des douze derniers mois qui ont précédé l'enquête (ENBC 2007/08). On remarque tout de même qu'une plus importante proportion de ménages non pauvres (43,2%) émet des transferts comparativement à la population pauvre.

Par ailleurs, on constate que les émissions de transferts par les pauvres sont proportionnellement plus importantes en milieu rural qu'en milieu urbain. Au niveau régional, on remarque qu'une plus importante proportion de ménages non pauvres émet des transferts par rapport aux ménages pauvres quelle que soit la région considérée. Cependant, la proportion de ménages qui émettent des transferts n'est pas pour autant négligeable. En effet, la proportion de ménages pauvres qui émettent des transferts est particulièrement importante dans les régions de Diffa (46,5%), Maradi (41,6%) et Zinder (36,1%).

**Graphique 8: Emission de transferts selon le statut de pauvreté au niveau régional**



Source : INS, ENBC 2007/2008

En outre, on note que 29,6% des pauvres ont déclaré avoir émis un transfert au cours des douze derniers mois qui ont précédé l'enquête en milieu rural contre 23,3% pour le milieu urbain. Pour chacun de ces milieux de résidence, une proportion plus importante de ménages non pauvres émet de transferts par rapport aux ménages pauvres.

**Tableau 6: Emission de transferts selon le statut de pauvreté**

Variable	Pauvre	Non pauvre
Milieu de résidence		
<i>Urbain</i>	23,3	50,3
<i>Rural</i>	29,6	41,0
Ensemble	29,0	43,2

Source : INS, ENBC 2007/2008

### *Répartition des transferts totaux (espèces et nature) par quintiles de dépenses*

Pour une meilleure compréhension de la situation des populations pauvres, il a été procédé à une répartition des transferts reçus par les ménages entre les différents quintiles de dépenses de consommation. Ces quintiles qui sont basés sur l'agrégat de bien-être, permettent en effet une appréhension plus détaillée de l'état de pauvreté des ménages. Dans l'ensemble, on constate que plus de 70% des transferts reçus par les ménages vont aux moins pauvres d'entre eux, c'est-à-dire, les 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> quintiles. On remarque néanmoins que la frange la plus pauvre reçoit plus de transferts que les franges intermédiaires qui sont les 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> quintiles.

La distribution des transferts par quintiles est moins inégalitaire en milieu rural. A cet effet, on constate que la population la plus pauvre (premier quintile) reçoit environ 14% des transferts, soit plus que les 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>ème</sup> quintiles. Les deux derniers quintiles ont une part égalitaire des transferts reçus, soit 36% chacun. La situation est beaucoup plus inégalitaire en milieu urbain où les 20% des ménages les plus pauvres ne reçoivent que 2,3% des transferts effectués. A l'opposée, les 20% les plus riches reçoivent jusqu'à 67,1% des transferts effectués.

Dans la région de Maradi, la plus pauvre du pays, on constate fort heureusement qu'une bonne partie des transferts reçus revient à la frange la plus pauvre de la population. Dans cette région, les 20% les plus pauvres des ménages reçoivent 38% des transferts totaux. Il faut tout de même remarquer que la frange (5<sup>ème</sup> quintile) la moins pauvre reçoit plus de transferts que les trois autres, soit 24%. Les régions de Tahoua, Dosso et Zinder s'illustrent également par une distribution moins inégalitaire des transferts reçus par les ménages, c'est-à-dire une absence de concentration des transferts au niveau des moins pauvres. La région d'Agadez s'illustre par une relative concentration des transferts reçus au niveau de la classe moyenne (3<sup>ème</sup> quintile), même si la frange la plus aisée reste celle qui reçoit plus de transferts (61,3%) au détriment des plus pauvres.

Dans la région de Diffa, les transferts sont particulièrement concentrés au niveau de la frange la plus riche de la population. En effet, les 20% les plus riches reçoivent 97% des transferts effectués. Dans la région de Niamey où 87,8% des transferts reçus vont au plus riches, on constate également une forte concentration des transferts vers les plus aisés. Dans la région de Tillabéry, on remarque une distribution particulière des transferts reçus. En effet, dans cette région c'est le 4<sup>ème</sup> quintile qui concentre une forte proportion des transferts (68,8%) au détriment des autres franges de la population.

**Tableau 7: Répartition des transferts totaux par quintiles de dépenses**

Variable	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Ensemble
Milieu de résidence						
<i>Urbain</i>	2,3%	6,0%	17,6%	7,2%	67,1%	100,0%
<i>Rural</i>	13,7%	7,4%	7,1%	36,0%	36,0%	100,0%
Région						
<i>Agadez</i>	0,2%	0,6%	32,7%	5,2%	61,3%	100,0%
<i>Diffa</i>	0,2%	0,6%	0,6%	1,7%	96,9%	100,0%
<i>Dosso</i>	16,7%	8,7%	11,1%	30,6%	32,7%	100,0%
<i>Maradi</i>	37,7%	10,2%	12,4%	15,9%	23,9%	100,0%
<i>Tahoua</i>	11,1%	12,6%	16,0%	23,0%	37,3%	100,0%
<i>Tillabéry</i>	2,6%	9,9%	3,6%	68,8%	15,3%	100,0%
<i>Zinder</i>	17,7%	4,2%	9,3%	10,1%	58,7%	100,0%
<i>Niamey</i>	4,1%	0,8%	1,7%	5,5%	87,8%	100,0%
Ensemble	11,5%	7,1%	9,0%	30,6%	41,8%	100,0%

Source : INS, ENBC 2007/2008

### *Répartition des transferts en espèces par quintiles de dépenses*

La répartition des transferts en espèces paraît plus inégalitaire que celle des transferts totaux, autrement dit, dans l'ensemble pour cette catégorie de transferts, la distribution est encore plus concentrée sur la frange la plus aisée des populations. A titre illustratif, on constate que les deux premiers quintiles ne reçoivent que 13% des transferts contre 80% pour les deux derniers. Cette distribution inégalitaire des espèces au détriment des plus pauvres s'observe également par milieu de résidence et au niveau régional sauf à Maradi où plus de 38% des transferts en espèces envoyés reviennent au plus pauvres (1<sup>er</sup> quintile). Cette frange de la population est ainsi celle qui reçoit le plus de transferts en espèces dans la région de Maradi. Dans une moindre mesure, on constate également une distribution moins inégalitaire des transferts en espèces dans la région de Dosso alors que dans celle de Tillabéry, encore plus que les transferts totaux, la plus forte proportion des transferts (82%) en espèces revient au 4<sup>ème</sup> quintile.

**Tableau 8: Répartition des transferts en espèces par quintile de dépenses**

Variable	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Ensemble
Milieu de résidence						
<i>Urbain</i>	3,7%	2,7%	6,9%	10,5%	75,7%	100,0%
<i>Rural</i>	6,2%	8,4%	6,5%	47,0%	31,9%	100,0%
Région						
<i>Agadez</i>	0,4%	0,6%	4,0%	10,2%	84,9%	100,0%
<i>Diffa</i>	0,1%	3,0%	1,1%	5,4%	90,4%	100,0%
<i>Dosso</i>	12,4%	9,6%	18,7%	27,8%	31,4%	100,0%
<i>Maradi</i>	38,3%	10,3%	9,0%	14,0%	28,4%	100,0%
<i>Tahoua</i>	7,7%	12,0%	15,3%	25,1%	40,1%	100,0%
<i>Tillabéry</i>	1,8%	9,8%	2,8%	81,9%	3,6%	100,0%
<i>Zinder</i>	0,7%	3,0%	4,5%	15,4%	76,3%	100,0%
<i>Niamey</i>	5,9%	1,1%	2,1%	5,6%	85,3%	100,0%
Ensemble	5,8%	7,6%	6,6%	41,9%	38,6%	100,0%

Source : INS, ENBC 2007/2008

### ***Répartition des transferts en nature par quintiles de dépenses***

Contrairement à la répartition des transferts en espèces, celle des transferts en nature avantage beaucoup plus les plus pauvres. Ainsi, dans l'ensemble, on remarque que les 20% des ménages les plus pauvres reçoivent 22,2% des transferts en nature alors que la proportion est de 5,8% pour les transferts en espèces. La répartition est encore plus favorable pour les plus pauvres en milieu rural où les 20% les plus pauvres reçoivent 30% des transferts en nature. Mieux, dans les régions de Zinder, Maradi et Tahoua, les transferts en nature sont beaucoup plus concentrés sur les pauvres. Ainsi, pour ces trois régions, les 20% les plus pauvres reçoivent au moins 36% des transferts en nature. Après ces régions, on remarque également qu'à Dosso, le premier quintile reçoit plus de 20% des transferts en nature.

**Tableau 9: Répartition des transferts en nature par quintiles de dépenses**

Variable	1er quintile	2e quintile	3e quintile	4e quintile	5e quintile	Ensemble
Milieu de résidence						
<i>Urbain</i>	0,8%	9,5%	28,8%	3,6%	57,7%	100,0%
<i>Rural</i>	29,9%	5,0%	8,4%	11,9%	44,8%	100,0%
Région						
<i>Agadez</i>	0,0%	0,7%	50,8%	2,1%	46,4%	100,0%
<i>Diffa</i>	0,2%	0,2%	0,5%	1,0%	98,1%	100,0%
<i>Dosso</i>	20,3%	8,0%	4,9%	32,9%	33,9%	100,0%
<i>Maradi</i>	35,9%	9,9%	22,4%	21,4%	10,4%	100,0%
<i>Tahoua</i>	35,6%	17,2%	21,4%	8,2%	17,7%	100,0%
<i>Tillabéry</i>	6,4%	10,2%	7,6%	5,5%	70,3%	100,0%
<i>Zinder</i>	38,5%	5,6%	15,2%	3,5%	37,0%	100,0%
<i>Niamey</i>	0,5%	0,2%	0,8%	5,3%	93,2%	100,0%
Ensemble	22,2%	6,2%	13,8%	9,7%	48,1%	100,0%

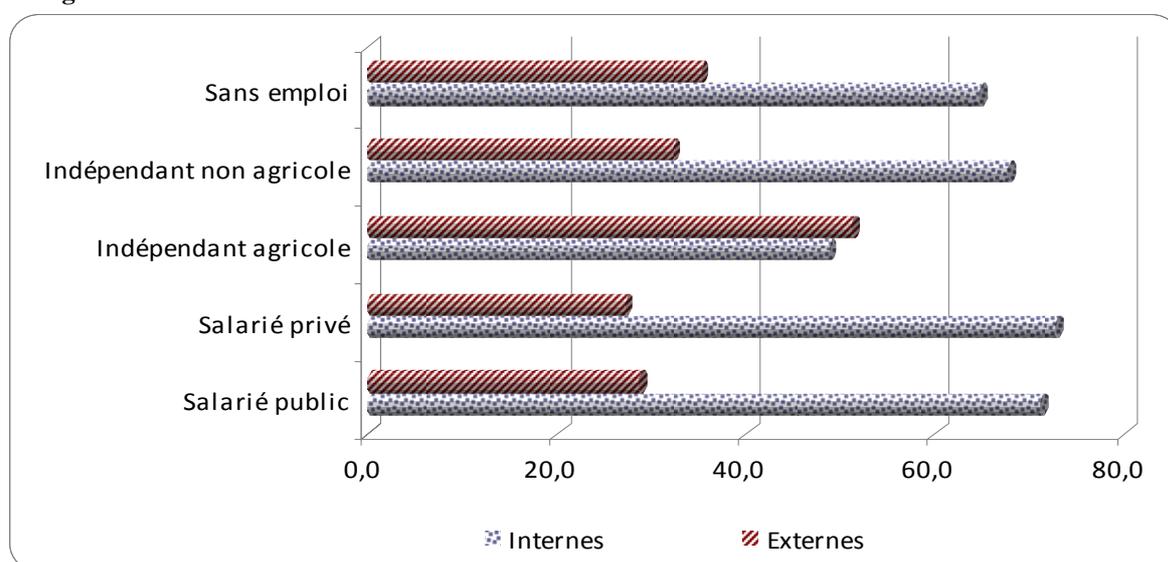
**Source : INS, ENBC 2007/2008**

### *Transferts selon le groupe socio-économique*

Une analyse suivant le groupe socioéconomique du chef de ménage fait ressortir que 64,7% des chefs de ménages sans emplois reçoivent des transferts suivis des indépendants agricoles avec 47,5% et des acteurs du secteur informel avec 43,7%.

En outre, le graphique 10 révèle que la source des transferts reçus par les indépendants agricoles est pour moitié interne et pour moitié externe. Cette situation peut s'expliquer par le fait que la production agricole ne suffit pas pour couvrir les besoins des ménages agricoles et que la majorité des compléments (51,2% des transferts) se fait à travers les transferts issus des membres de la famille installés à l'étranger. L'autre partie pourrait simplement être une forme de solidarité entre pauvres.

**Graphique 9: Réception de transferts internes et externes selon le groupe socioéconomique du chef de ménage**



Source : INS, ENBC 2007/2008

#### ***2.4. Répartition des transferts reçus par types et par caractéristiques sociodémographiques***

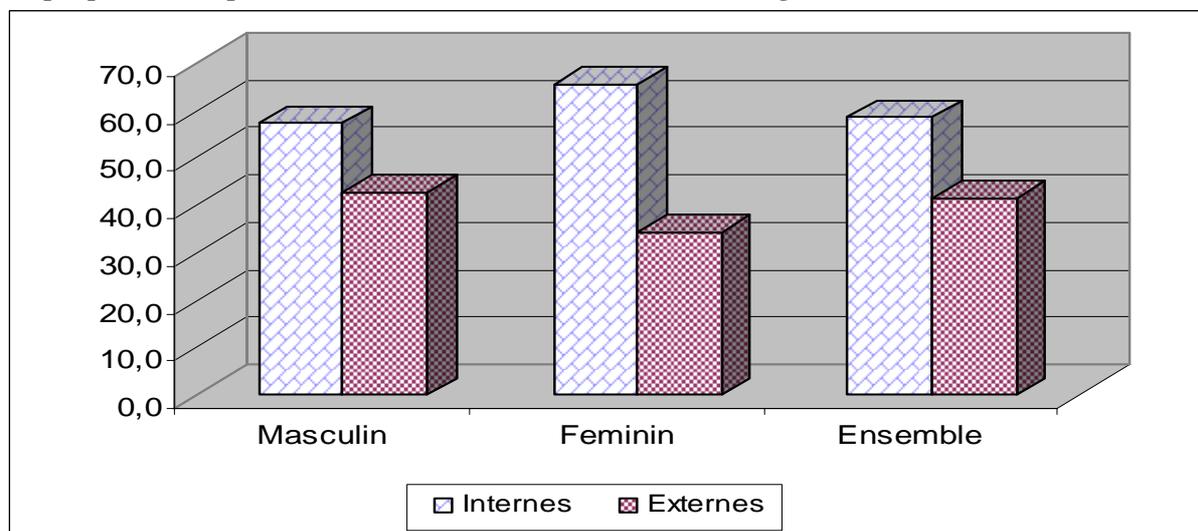
L'analyse qui va suivre s'intéressera aux liens qui pourraient exister entre les transferts et les caractéristiques sociodémographiques notamment, le sexe du chef de ménage et son âge. En effet, l'appréciation des transferts à travers ces caractéristiques peut fournir des éléments utiles pour cibler les actions visant à améliorer les conditions de vie des ménages. Ainsi, dans l'optique d'une formulation de politiques efficaces concourant à la réduction de la pauvreté, il est nécessaire de faire une analyse spécifique sur les caractéristiques qui peuvent être corrélées avec les transferts.

#### ***Transferts reçus selon le sexe du chef de ménage***

De façon globale, l'ENBC 2007/08 révèle que sur les 46,1% de ménages nigériens qui affirment avoir reçu des transferts, 63,3% sont dirigés par des femmes et 43,8% par des hommes. Le graphique 11 montre que les transferts internes sont reçus plus par les ménages dirigés par une femme que ceux ayant à leur tête un homme. En effet, 65,5% des ménages dirigés par une femme ont reçus des transferts contre 57,3% pour les ménages dont le chef est

un homme. Par contre, cette tendance est inversée lorsque l'on considère les transferts en provenance de l'extérieur. Ces proportions ressortaient à 42,7% pour les hommes et 34,5% pour les femmes.

**Graphique 10: Réception de transferts selon le sexe du chef de ménage**



Source : INS, ENBC 2007/2008

### *Réception de transferts selon l'âge du chef de ménage*

L'âge du chef de ménage semble un facteur influant sur la part des transferts dans les revenus des ménages. En effet, 63,3% des chefs de ménages d'au moins 65 ans ont bénéficié de transferts contre 41,2% et 44,2% respectivement pour les moins de 30 ans et ceux dont l'âge est compris entre 30 et 65 ans comme l'atteste le tableau suivant.

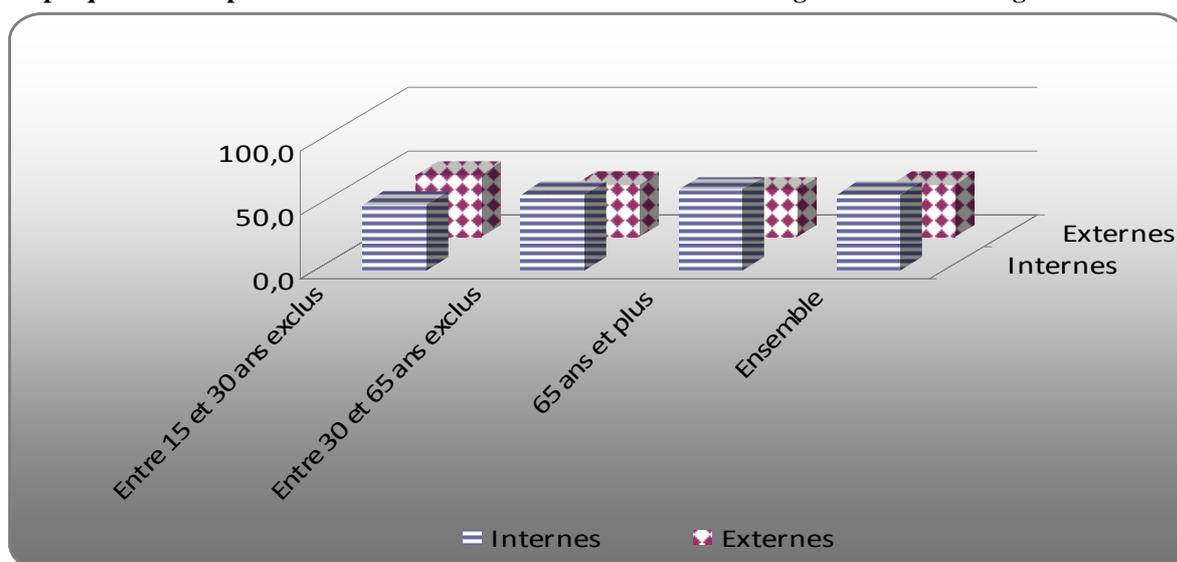
**Tableau 10: Réception de transferts selon l'âge du chef de ménage**

Réception (%)	Entre 15 et 30 ans exclus	Entre 30 et 65 ans exclus	65 ans et plus	Ensemble
Oui	41,2	44,2	63,3	46,1
Non	58,8	55,8	36,7	54,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INS, ENBC 2007/2008

Par ailleurs, le graphique ci-dessous fait ressortir une répartition presque égalitaire des proportions de chefs de ménage recevant des transferts internes et externes au niveau de la classe d'âge de 15 à 30 ans. Il ressort aussi que l'essentiel des transferts de la classe d'âge de 65 ans et plus provient du niveau interne. Ce qui pourrait se justifier par la solidarité familiale.

**Graphique 11: Réception de transferts internes et externes suivant l'âge du chef de ménage**



En résumé, il ressort de l'analyse des caractéristiques sociodémographiques qu'il y a une corrélation positive entre l'âge du chef de ménage et l'importance des transferts dans leurs revenus d'une part et la forte prédominance des transferts en provenance de l'extérieur et les ménages dirigés par les moins de 30 ans.

### **Conclusion**

Au terme de ce chapitre on relève les principaux points suivants :

- Les transferts couvrent une part importante des dépenses de consommation des ménages ;
- Plus de quatre ménages sur dix ont reçu des transferts au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête ;
- Les transferts internes sont plus élevés que les transferts externes ;
- Les transferts irréguliers sont plus élevés que les transferts réguliers ;
- Les ménages dirigés par une femme et les ménages dirigés par une personne âgée reçoivent plus de transferts que les autres ;
- Les ménages dont le chef est « indépendant agricole » ou « sans emplois » sont ceux qui bénéficient le plus des transferts ;
- La répartition des transferts est inégalitaire entre les plus aisés et les plus pauvres ; les premiers bénéficient plus de transferts que les seconds.

### **Chapitre 3 : Evaluation de l'impact des transferts sur la pauvreté des ménages**

Cette section analyse l'impact des transferts sur la pauvreté des ménages. Plus précisément, les résultats suivants concernent l'impact des transferts globaux sur le bien-être de la population pauvre et l'impact des transferts réguliers sur l'ensemble de la population. Cette démarche est justifiée par le fait que concernant les transferts globaux, sur la base des variables explicatives utilisées, il n'a pas été possible de trouver un groupe contrefactuel (groupe de comparaison) permettant de mesurer l'impact sur la population dans son ensemble. Cela peut être dû au fait qu'au niveau de la population totale, la majorité des ménages n'affecte pas nécessairement tous les types de transferts (réguliers et non réguliers) à leurs dépenses de consommation. Ainsi, sur la base des informations disponibles, l'hypothèse d'une affectation des transferts aux dépenses de consommation des ménages ne semble plausible que sous une double restriction au niveau de la population et du type de transferts considérés.

En effet, d'un côté il apparaît clairement que seule la population pauvre affecte tous les types de transferts (réguliers et non réguliers) à leurs dépenses de consommation. Par conséquent, une analyse de l'impact des transferts globaux sur la réduction de la pauvreté ne produit de résultats probants qu'en restreignant l'étude aux pauvres. De l'autre côté, il apparaît également que seuls les transferts réguliers sont affectés aux dépenses de consommation par la majorité de la population. Dans cette optique, une analyse probante de l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté de l'ensemble de la population impose une restriction de l'étude aux transferts réguliers.

#### ***3.1 Méthodologie : Evaluation d'impacts en présence d'un groupe contrefactuel***

Une évaluation rigoureuse de l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté des ménages nécessite la comparaison de deux éléments : l'état de pauvreté avec les transferts et l'état de pauvreté sans les transferts. Le problème méthodologique essentiel qui se pose est que l'on ne peut pas observer l'état de pauvreté dans lequel auraient été les ménages bénéficiaires des transferts s'ils n'en avaient pas bénéficié. Ce résultat non observable doit être approximé à travers la technique d'analyse contrefactuelle (ce qui se serait passé sans les transferts). La détermination du résultat contrefactuel constitue le cœur des méthodes d'évaluations d'impact.

Dans la pratique, on utilise un groupe de comparaison (ou contrôle) pour identifier le résultat contrefactuel qui aurait été obtenu sans les transferts. Il existe plusieurs méthodes d'évaluation selon la procédure du choix du groupe contrefactuel. Le montage idéal est la méthode expérimentale ou randomisation, c'est-à-dire lorsque le groupe contrefactuel est aléatoirement choisi, dont les résultats obtenus sont d'une grande fiabilité.

Avant de donner les détails sur la méthode utilisée dans la présente étude pour le choix du groupe contrefactuel, il est nécessaire d'apprécier son utilisation dans la revue méthodologique à travers quelques études sur la pauvreté et les transferts. Ainsi, il y a lieu de noter que toute démarche d'analyse de l'impact des transferts sur la pauvreté et les inégalités implique d'importantes questions méthodologiques. De prime abord, il est possible de traiter les transferts comme un simple transfert exogène de revenu par les émetteurs. La question économique la plus pertinente qui découle d'une telle approche est comment aurait été le niveau de pauvreté des populations bénéficiaires de transferts au cas où ils n'en avaient pas bénéficié ? Le défi méthodologique est alors l'identification d'un groupe de comparaison

parmi les non bénéficiaires de transferts dont les indicateurs de résultat, en moyenne, fournissent une estimation non biaisée des indicateurs de résultat que les bénéficiaires auraient eu en l'absence des transferts.

Généralement, le cadre standard en évaluation d'impact pour résoudre le problème de données manquantes sur le contrefactuel est l'approche de l'indicateur de résultat potentiel ou le modèle de Roy-Rubin (Roy, 1951; Rubin, 1974). Les principaux piliers de ce modèle sont les individus, le traitement (transferts pour notre cas) et les indicateurs de résultat potentiel (indices de pauvreté).

Dans le cas d'un traitement binaire, comme dans la présente étude, l'indicateur de traitement  $T_i$  est égal à 1 si le ménage  $i$  reçoit le traitement et 0 sinon. L'indicateur de résultat est défini comme  $Y_i(T)$  pour chaque ménage  $i$ , où  $i=1, \dots, N$  et  $N$  dénote la population totale. Le gain du traitement pour un individu est  $\Delta = Y_i(1) - Y_i(0)$ . Cependant, à tout point du temps un ménage est soit dans l'état de traitement et dans ce cas  $Y_i(1)$  est observé et  $Y_i(0)$  n'est pas observé, ou dans un état de non traitement, dans ce cas  $Y_i(1)$  est inobservé et  $Y_i(0)$  observé. L'indicateur de résultat inobservé est appelé contrefactuel. Le paramètre qui reçoit le plus d'attention dans la littérature en évaluation d'impact est l'effet moyen du traitement sur les traités, défini par:

$$\Delta_{ATT} = E(\Delta | T=1) = E(Y(1) | T=1) - E(Y(0) | T=1) \text{ (WOUABE, 2008)}$$

La moyenne du contrefactuel pour les traités  $E(Y(0)|T=1)$  n'étant pas observée, la stratégie d'évaluation consiste à chercher un substitut correct pour estimer l'effet du traitement. Utiliser la moyenne de l'indicateur de résultat des individus ne participant pas au programme ( $E(Y(0)|T=0)$ ) dans le cadre des études non expérimentales n'est pas une bonne idée, puisqu'il est probable que les variables qui déterminent la participation au programme affectent également l'indicateur de résultat. Ainsi, les indicateurs de résultat du groupe participant au programme et du groupe de comparaison auraient été différents même en l'absence du programme conduisant à un biais de sélection. La vraie valeur de  $\Delta_{ATT}$  est obtenue seulement lorsque ce biais de sélection est égal à 0, ce qu'on peut supposer dans une assignation aléatoire. Dans le cas des études non expérimentales comme la nôtre, des méthodes reposant sur des hypothèses plus ou moins testables, comme le « matching » (appariement), permettent de résoudre ce problème de biais de sélection en aboutissant à des résultats sur le groupe de traitement aussi fiables que ceux issus d'une randomisation (Duflo, et al. 2006). Nous utiliserons la méthode de l'appariement par score de propension (matching) qui sera détaillée ci-après.

L'utilisation de la méthode du « matching » dans la présente étude s'explique par l'existence de caractéristiques socioéconomiques évidentes des ménages telles que la richesse, l'éducation des membres, etc. à la base de leur réception ou non de transferts. Autrement dit, vraisemblablement, ceux qui reçoivent les transferts ont des caractéristiques qui les distinguent des autres. En outre, la sélection des ménages bénéficiaires ou non est faite ex-post. Un modèle de sélection sera alors construit qui permettra de calculer des scores de propension des ménages à bénéficier d'un transfert et ces scores permettront à leur tour d'apparier les ménages les plus proches possibles. Les deux groupes ainsi constitués sont considérés homogènes à tous points de vue et de ce fait, la seule différence de leur état de pauvreté est liée aux transferts.

### Encadré : présentation de la méthode du « matching »

Sur la base de deux hypothèses<sup>6</sup> fondamentales, l'estimateur de l'effet moyen du traitement sur les traités par l'appariement par score de propension est donné par:

$$\Delta_{ATT}^{PSM} = E_{P(X)/T=1} \{E[Y(1)/T=1, P(X)] - E[Y(0)/T=0, P(X)]\}$$

Pour rappel, dans le cas d'un traitement binaire, comme dans la présente étude, l'indicateur de traitement  $T_i$  est égal à 1 si le ménage  $i$  reçoit le traitement et 0 sinon. L'indicateur de résultat est défini comme  $Y_i(T)$  pour chaque ménage  $i$ , où  $i=1, \dots, N$  et  $N$  dénote la population totale. Le gain du traitement pour un individu est  $\Delta = Y_i(1) - Y_i(0)$ . Le terme  $E(Y(1)|T=1)$  représente la moyenne du traitement pour les traités et  $E(Y(0)|T=1)$  représente la moyenne du contrefactuel pour les traités.

La construction du groupe contrefactuel par la méthode du « matching » est basée sur le modèle probit<sup>7</sup> de sélection qui permet de calculer des scores de propension à bénéficier de transferts pour chaque observation de l'échantillon (bénéficiaires ou non des transferts).

Les variables qui entrent dans l'équation de réception de transferts sont celles qui influencent la réception de transferts et les indicateurs d'impacts (indices de pauvreté). Dans l'équation de réception de transferts nous incluons les variables caractéristiques socio démographiques du chef de ménage car il est probable par exemple que l'éducation du chef de ménage affecte les indicateurs de résultat. Nous incluons aussi des variables muettes représentant des zones géographiques parce que des aspects socio culturels propres à une région peuvent influencer les indicateurs d'impact.

Différentes approches d'appariement existent. Parmi les plus usuelles, on note la méthode du plus proche voisin, la méthode du noyau, la méthode du rayon et la méthode de la régression linéaire locale (Nnaemeka et al, 2009). Un des algorithmes d'appariement que nous utiliserons est l'appariement par le voisin le plus proche avec remplacement (un ménage non traité est apparié à plus d'un ménage traité). Cette méthode permettra de réparer d'éventuelles faiblesses de chevauchement entre les deux groupes. Nous utiliserons le critère du minima et du maxima pour la détermination de la région de support commun entre bénéficiaires et non bénéficiaires des transferts où sera calculé l'impact. Ce critère implique de supprimer toutes les observations ayant un score de propension plus petit que le minimum et plus grand que le maximum du groupe opposé<sup>8</sup> permettant ainsi d'affiner l'homogénéité entre les deux groupes.

Comme algorithme d'appariement, nous utiliserons également le noyau (kernel) qui permet de pallier la perte potentielle d'effectifs de bénéficiaires de transferts éliminés de la comparaison par la méthode du voisin (neighbor). L'avantage du kernel est qu'il utilise tous les individus du groupe de contrôle en leur affectant un poids en fonction de la distance de leur probabilité par rapport à chaque individu du groupe traité (Adangnikpou et al., 2004). Pour apprécier la qualité de l'appariement nous comparerons les densités de la distribution du score de propension des bénéficiaires et des non bénéficiaires que retracera la région de support commun des deux groupes.

<sup>6</sup> -**Hypothèse 1** : étant donné un ensemble de caractéristiques observables  $X$  des ménages qui ne sont pas affectées par les transferts, les indicateurs de résultat potentiels sont indépendants de la réception de transferts. Cela implique une sélection du groupe de comparaison (contrefactuel) seulement basée sur les caractéristiques observables et que toutes les variables qui influencent l'assignation au traitement et les indicateurs de résultat potentiels soient observés par le chercheur ;

-**Hypothèse 2** : elle assure que les individus avec la même valeur de  $X$  ont une probabilité d'être aussi bien participants que non participants (Heckman et al., 1999).

<sup>7</sup> Modèle catégoriel basé sur la loi normale.

<sup>8</sup> Il existe d'autres techniques de choix de la région de support commun appelé *trimming procedure*, mais cette technique repose sur un choix arbitraire de fonction de densité et de seuil, pour plus de détails sur cette technique, lire Smith et Todd (2005).

### ***3.2. Impact des transferts globaux sur la population pauvre***

Les résultats suivants portent sur l'analyse de l'impact des transferts restreinte au niveau de la population pauvre. Les variables caractéristiques significatives des ménages ayant permis la constitution du groupe de comparaison, autrement dit, déterminantes dans la réception ou non de transferts, sont : la région administrative, le milieu de résidence, l'âge du chef de ménage, la présence de femme adulte au sein du ménage, l'utilisation de téléphone portable dans le ménage et la présence du conjoint du chef au sein du ménage.

Du fait que l'analyse est restreinte au niveau des ménages pauvres, l'impact sur l'incidence de la pauvreté est limité aux dépenses de consommation. De ce point de vue, un impact positif sur les dépenses de consommation implique une amélioration du bien-être des ménages, donc une réduction de leur taux de pauvreté. En revanche, la méthode permet d'estimer l'impact direct des transferts sur la réduction de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté qui sont des indices quantitatifs comparant les dépenses par tête des ménages pauvres au seuil de pauvreté.

#### ***3.2.1. Impact au niveau global***

La fonction de base utilisée par le module d'évaluation d'impact est le modèle probit<sup>9</sup>. Les coefficients associés aux variables utilisées dans le modèle sont tous statistiquement significatifs. On constate que la résidence dans une région quelconque confère plus de chance de recevoir des transferts par rapport à Niamey, prise comme région de référence. Par ailleurs, quand on vit en zone urbaine, on a moins de chance de recevoir de transferts qu'en zone rurale. Du reste, ces deux résultats explicatifs sont en cohérence avec les résultats descriptifs selon lesquels la région de Niamey est celle où la proportion de ménages qui reçoivent des transferts est la moins élevée (27,9%) ainsi que le milieu urbain où la proportion de ménages recevant de transferts (44,2%) est moins élevée que celle du milieu rural (47,8%).

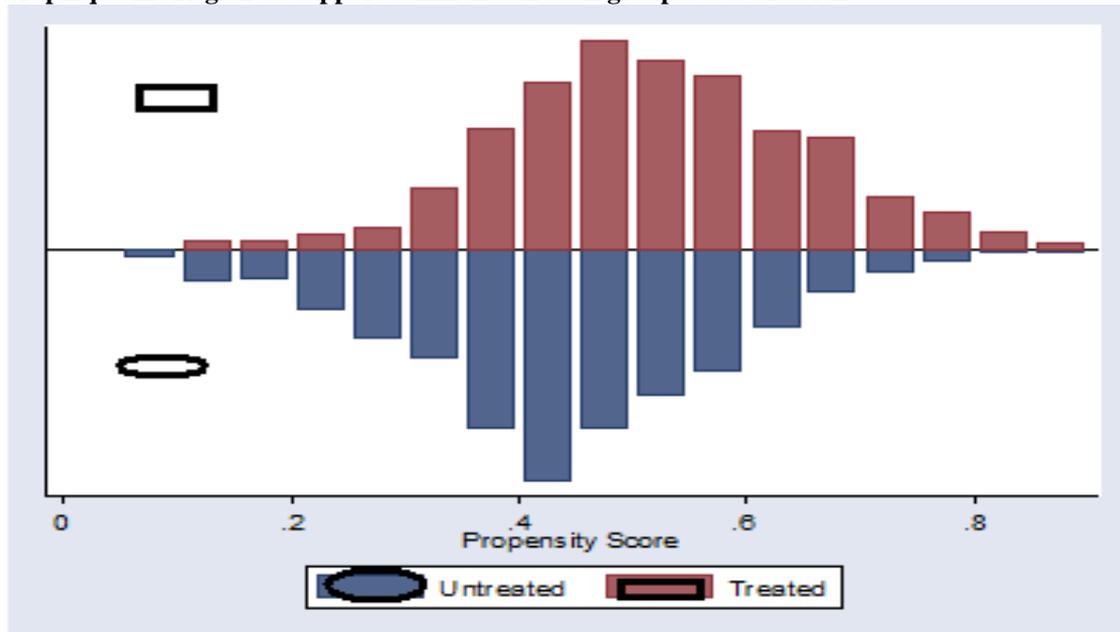
En outre, on constate que la présence d'une femme adulte ainsi que l'utilisation du téléphone portable dans le ménage sont des facteurs positifs de réception de transferts. A contrario, la présence du conjoint du chef de ménage en son sein est un facteur négatif de réception de transferts. Autrement dit, les ménages dont le conjoint du chef n'est pas présent ont plus de chance de recevoir de transferts dont une part importante peut justement provenir de ce conjoint basé hors du ménage.

---

<sup>9</sup> Modèle de régression catégorielle basé sur la loi normale

Le graphique 13 ci-dessous présente l'histogramme des propensions (probabilités) des deux groupes de ménages à bénéficier d'un transfert. On constate que les deux groupes ont des caractéristiques semblables au regard des variables observables car les formes des deux groupes d'histogrammes sont quasiment identiques. Autrement dit, en considérant la population pauvre, la frange bénéficiaire des transferts et celle des non bénéficiaires présentent les mêmes caractéristiques et cela dénote de la facilité de la constitution d'un bon groupe contrefactuel au sein de la population pauvre.

**Graphique 12: Région de support commun aux deux groupes d'évaluation**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

Le tableau de résultats ci-après présente l'impact des transferts sur les différents indicateurs de pauvreté. Le premier bloc concerne l'impact sur les dépenses par tête (pcexp) des deux groupes de ménages. Sur la première ligne (Non apparié) figure la moyenne des dépenses par tête de chacun des deux groupes incorporant les transferts pour le groupe de traitement (bénéficiaires de transferts). Il ressort qu'en 2008, parmi la population pauvre, les dépenses par tête des ménages bénéficiaires de transferts sont de 1587 F CFA de plus que celles des non bénéficiaires.

La deuxième ligne du premier bloc «Effet moyen» (effet moyen du traitement sur les traités) correspond à la comparaison des dépenses par tête des bénéficiaires de transferts avec celles des non bénéficiaires présentant les mêmes caractéristiques. D'après la théorie, les dépenses par tête du groupe de contrôle (contrôle) doivent ici se comprendre comme celles qu'auraient effectuées les bénéficiaires de transferts s'ils n'en avaient pas bénéficiés. De ce point de vue, l'impact effectif des transferts sur les dépenses de consommation des ménages et donc sur leur bien-être est de 2572 F CFA par tête.

Les deuxième et troisième blocs du tableau présentent les résultats pour la profondeur (FGT1) et la sévérité (FGT2) de la pauvreté. On constate que tous ces deux indices sont plus élevés en 2008 au niveau du groupe de contrôle qu'au niveau du groupe de traitement. Pour rappel, la profondeur de la pauvreté mesure l'écart moyen relatif au seuil de pauvreté représentant l'effort moyen à fournir par individu dans l'ensemble de la population pour éradiquer la

pauvreté. La sévérité de la pauvreté quant à elle, prend en compte les différences de consommations entre pauvres en donnant des poids plus importants aux plus pauvres.

Les lignes «Effet moyen» (effet moyen du traitement sur les traités) du tableau présentent les valeurs des indices pour les ménages des deux groupes ayant les mêmes caractéristiques. Ces résultats reflètent une réduction d'environ 2% de la profondeur de la pauvreté et de 1,3% de la sévérité de la pauvreté induite par les transferts.

*Impacts obtenus pour les différents indicateurs de pauvreté*

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
pexp	Non apparié	104459	102872	1587
	<b>Effet Moyen</b>	<b>104459</b>	<b>101887</b>	<b>2572</b>
FGT1	Non apparié	30,8%	31,8%	-1,1%
	<b>Effet Moyen</b>	<b>30,8%</b>	<b>32,5%</b>	<b>-1,7%</b>
FGT2	Non apparié	12,8%	13,8%	-0,9%
	<b>Effet Moyen</b>	<b>12,8%</b>	<b>14,1%</b>	<b>-1,3%</b>

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

*Résultats des tests (bootstrap) de significativité des impacts obtenus*

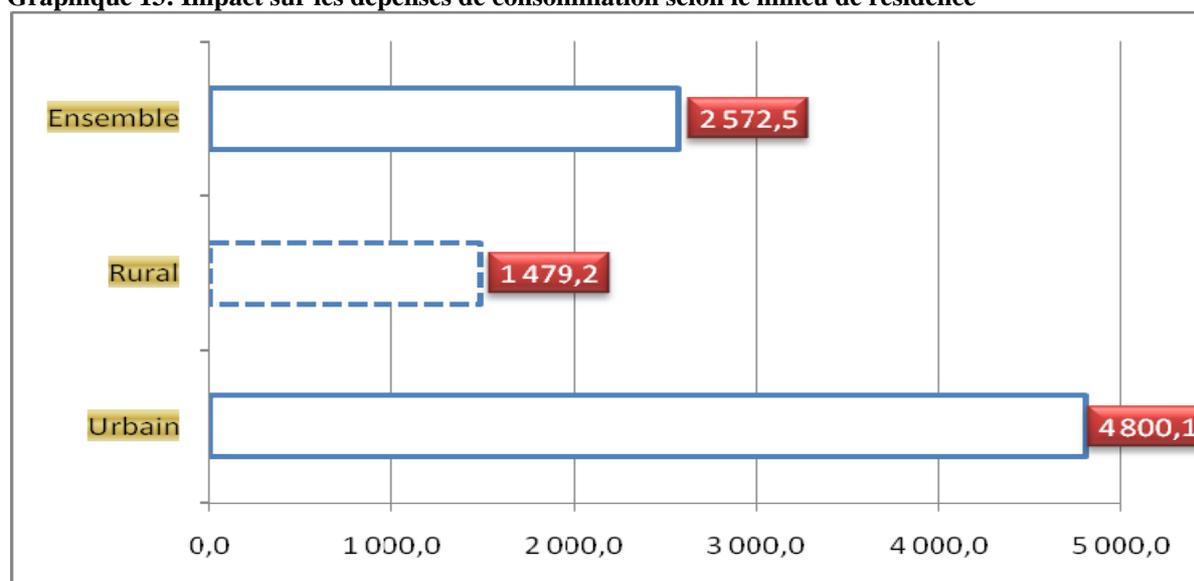
Pour mesurer la fiabilité des impacts obtenus sur les différents indicateurs de pauvreté, nous avons procédé à des tests de significativité des estimations. La technique utilisée, comme c'est souvent le cas après une évaluation d'impact par le « matching », est la méthode de rééchantillonnage ou bootstrap (en Anglais) qui permet de déterminer l'intervalle de confiance des estimations obtenues.

D'après les résultats des tests sur les trois indices de pauvreté ci-dessous affichés, les évaluations obtenues sont significativement différentes de zéro même au seuil d'erreur de 1%. Cette significativité statistique des estimations permet des investigations plus poussées, en analysant notamment l'impact des transferts sur la réduction de la pauvreté selon les caractéristiques sociodémographiques des ménages.

### 3.2.2. Impact selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

Comme on peut le constater sur le graphique 14 ci-dessous, l'impact des transferts sur les dépenses de consommation des ménages présente d'importantes disparités selon le milieu de résidence. En effet, l'impact obtenu pour le milieu urbain (4800 FCFA) est plus de trois fois plus important que celui du milieu rural (1479). De même, les impacts sur la profondeur et la sévérité de la pauvreté se sont avérés plus importants en milieu urbain. Cela témoigne de l'importance des transferts dans la consommation des ménages en général et en particulier en milieu urbain.

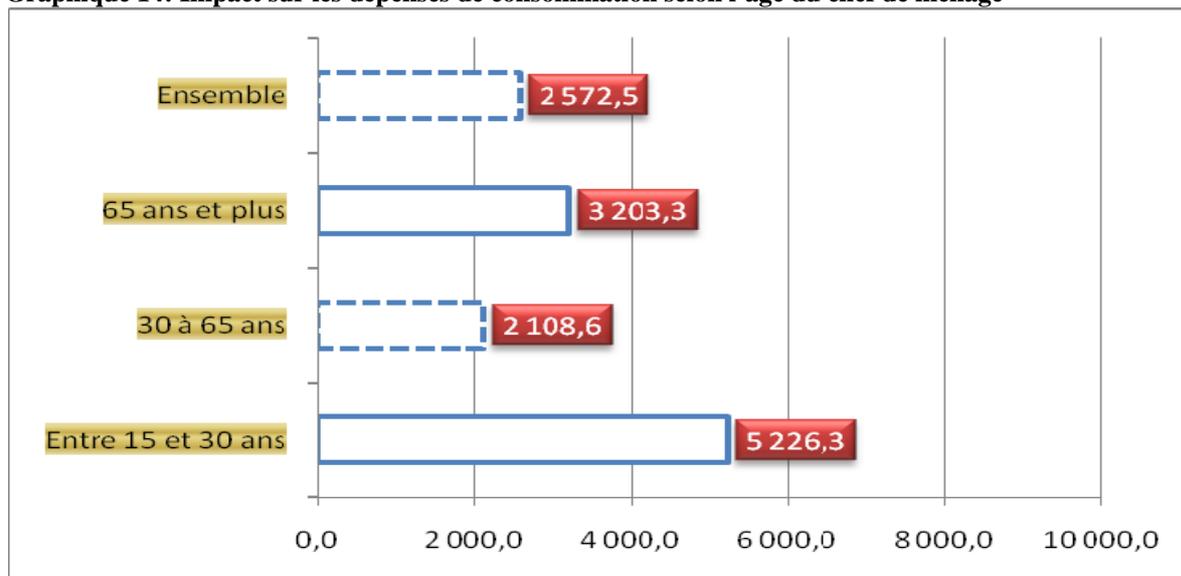
**Graphique 13: Impact sur les dépenses de consommation selon le milieu de résidence**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

L'analyse d'impact selon l'âge du chef de ménage reflète un effet plus important sur les dépenses par tête des ménages dont le chef a un âge compris entre 15 et 30 ans. Il semble alors manifeste que dans cette catégorie de ménages, les transferts sont plus utilisés dans les dépenses de consommation qu'ailleurs. Cela s'expliquerait par le fait qu'en général ces ménages sont le plus souvent soutenus par les parents des conjoints. En gros, on constate l'important poids des transferts dans les dépenses de consommation des ménages dont le chef n'a pas atteint ou a dépassé la tranche d'âge la plus active (entre 30 et 65 ans).

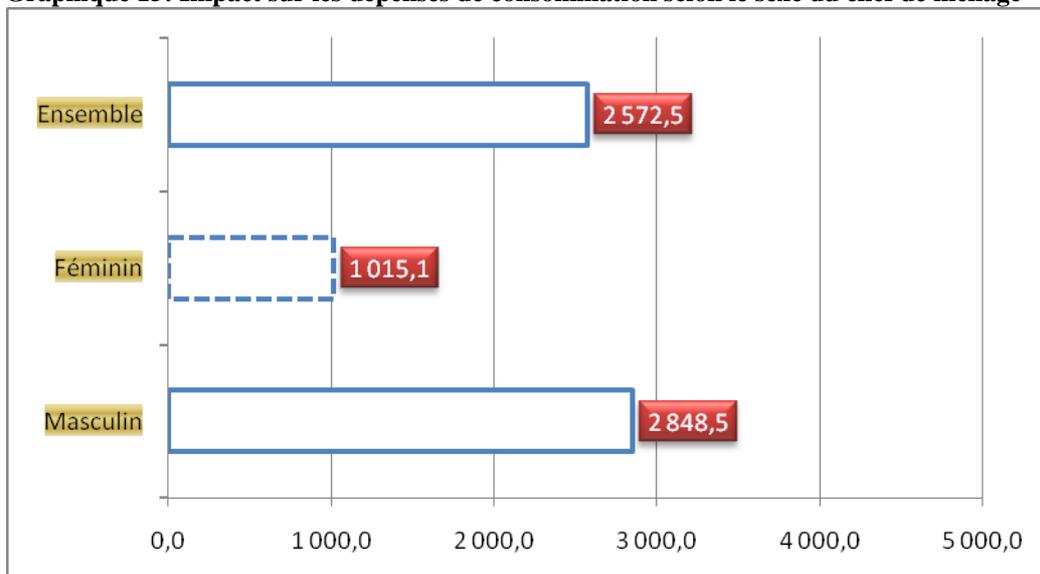
**Graphique 14: Impact sur les dépenses de consommation selon l'âge du chef de ménage**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

L'analyse selon le sexe reflète un impact des transferts sur les dépenses de consommation quasiment trois fois plus important pour les ménages dirigés par un homme que ceux dirigés par une femme. En effet, le poids des transferts dans les dépenses de consommation est de 2 848,5 FCFA par tête pour les premiers contre 1 015,1 pour les seconds.

**Graphique 15: Impact sur les dépenses de consommation selon le sexe du chef de ménage**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

### ***3.3. Impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté***

L'hypothèse d'une utilisation d'une part importante des transferts réguliers pour satisfaire les besoins quotidiens de consommation des ménages semble plus plausible, contrairement aux transferts globaux (réguliers et non réguliers), essentiellement affectés à la consommation par les pauvres. Sur la base de cette hypothèse, il a été évalué des impacts plus ou moins importants selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage. Cependant, il faut noter que les tests statistiques opérés sur les effets estimés n'ont pas prouvé leur significativité statistique.

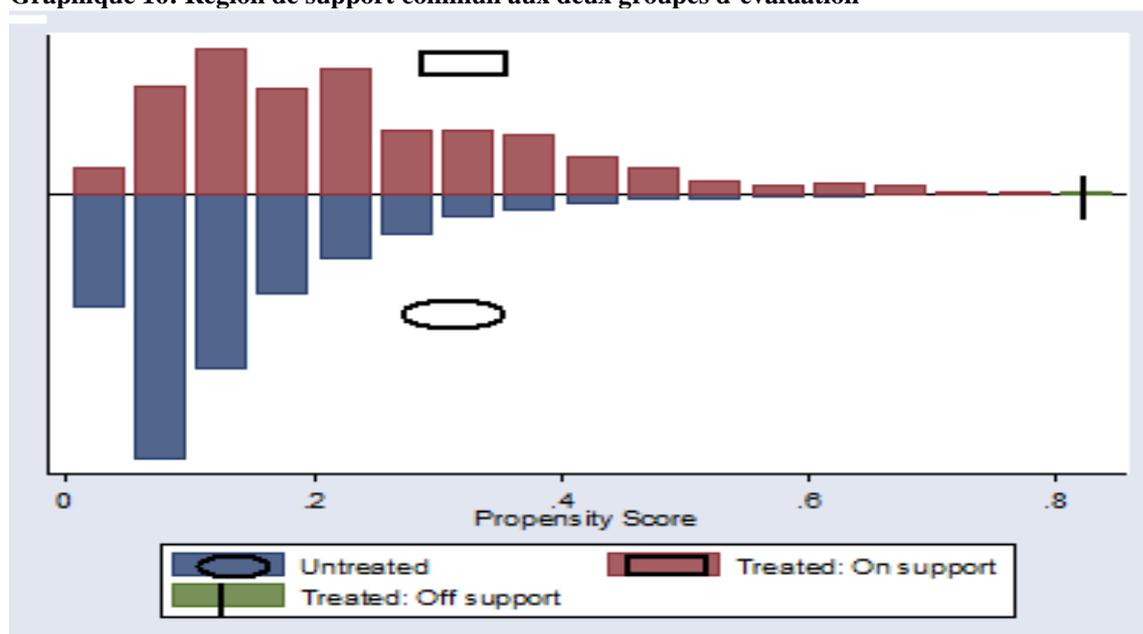
#### ***3.3.1. Impact au niveau global***

Tout comme pour les transferts globaux, les estimations d'impact pour les transferts réguliers sont basées sur un modèle probit. Les tests post-estimation indiquent une significativité statistique de chacune des variables explicatives ainsi que de celle du modèle dans sa globalité.

Ainsi, concernant les variables de région, on constate que les coefficients sont significatifs pour quatre d'entre elles. De toutes ces régions, Tahoua est celle où il est moins probable de recevoir de transferts qu'à Niamey, prise comme région de référence. Par ailleurs, on remarque que l'âge avancé du chef de ménage, un chef de ménage ou son conjoint qui ont le niveau coranique ainsi que l'utilisation du téléphone portable dans le ménage sont des facteurs positifs de réception de transferts réguliers. Enfin, on constate que les ménages dont le chef est sans emploi a plus de chance de recevoir de transferts réguliers que n'importe quel autre, c'est-à-dire ceux dont le chef est soit « salarié public (gse1) », « salarié privé (gse2) » « indépendant agricole (gse3) » ou « indépendant non agricole (gse4) » (cf. Annexe).

Le graphique 17 ci-après indique une qualité d'appariement (matching) globalement satisfaisante. Ainsi, seule une infime partie des ménages (indiquée par le trait verticale à droite) ne fait pas partie de la région de support commun autrement dit, les ménages ayant des caractéristiques semblables.

**Graphique 16: Région de support commun aux deux groupes d'évaluation**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

Les impacts des transferts réguliers sur la pauvreté des populations obtenus au niveau global sont ci-dessous présentés. L'impact effectif des transferts réguliers sur les dépenses de consommation des ménages est estimé à 2951 FCFA par tête. Contrairement à ce qu'on a pu voir au niveau de l'analyse d'impact sur la population pauvre, à partir des impacts sur les dépenses de consommations des ménages, on peut évaluer l'impact sur l'incidence de la pauvreté. Ainsi, des ménages recevant actuellement des transferts réguliers qui ne sont pas pauvres pourraient bien l'être s'ils ne recevaient pas de transferts.

**Impacts sur les différents indicateurs de pauvreté (en valeur)**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
pccxp	Non apparié	224666	216956	7710
	Effet Moyen	224606	221655	2951
FGT1	Non apparié	11,7%	15,2%	-3,4%
	Effet Moyen	11,8%	14,7%	-3,0%
FGT2	Non apparié	4,7%	6,5%	-1,8%
	Effet Moyen	4,7%	6,4%	-1,6%

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

Le tableau 11 ci-après, révèle qu'avant l'appariement, le taux de pauvreté est évalué à 53,6% au sein de la population recevant de transferts réguliers contre 60,5% pour la population opposée. Dans la situation où les ménages recevant des transferts réguliers n'en recevaient pas, leur taux de pauvreté serait de 60,9%, ce qui donnerait une réduction de 7,4% du taux de pauvreté induite par les transferts. De même, l'impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté est estimé à 3% pour la profondeur de la pauvreté et à 1,6% pour la sévérité de la pauvreté.

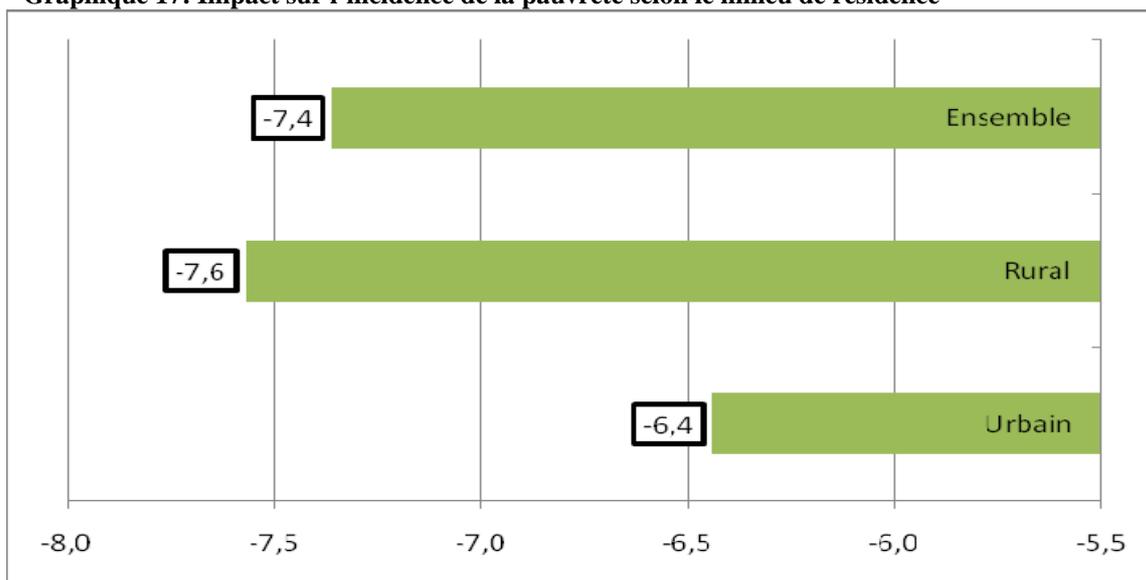
**Tableau 11: Impact des transferts réguliers sur les indicateurs de pauvreté (en pourcentage)**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Incidence de la pauvreté				
	Non appariés	53,6	60,5	-6,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	53,6	60,9	-7,4
Profondeur de la pauvreté				
	Non appariés	11,7	15,2	-3,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	11,7	14,7	-3,0
Sévérité de la pauvreté				
	Non appariés	4,7	6,5	-1,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	4,7	6,4	-1,6

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

### 3.3.2. Impact selon les caractéristiques sociodémographiques du chef de ménage

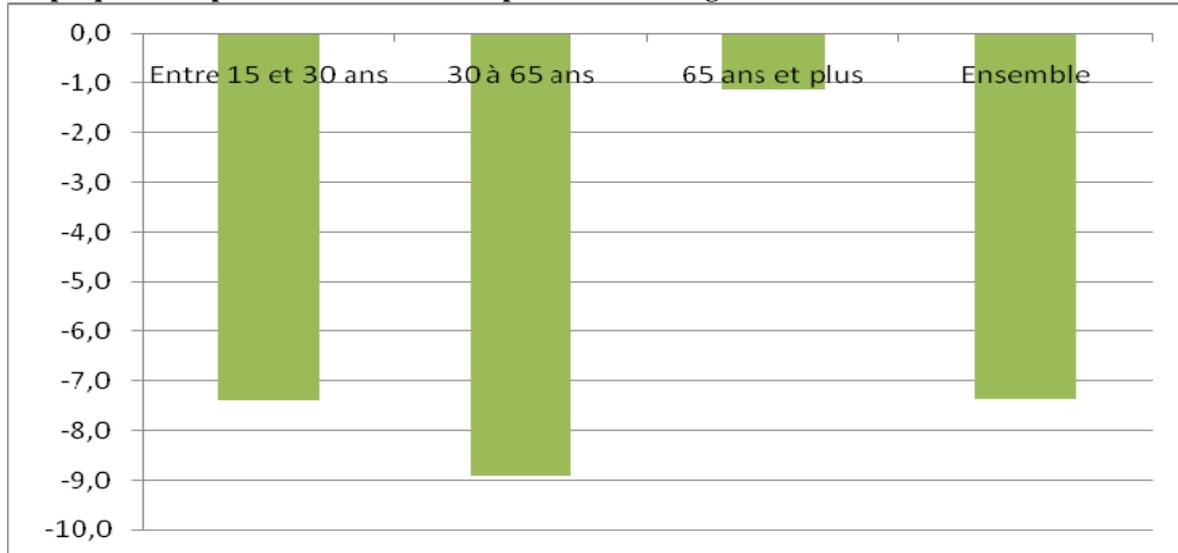
L'analyse de l'impact des transferts réguliers selon le milieu de résidence révèle un impact sur la réduction de la pauvreté plus important pour le milieu rural (-7,6%) que pour le milieu urbain (-6,4%). Autrement dit, les transferts réguliers semblent être utilisés dans les dépenses de consommation plus en milieu rural qu'en milieu urbain.

**Graphique 17: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon le milieu de résidence**

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

L'analyse de l'impact des transferts réguliers révèle qu'avant l'appariement le taux de pauvreté au sein des ménages dont le chef a entre 15 et 30 ans est beaucoup plus élevé parmi la population bénéficiaire des transferts (différence de plus de 20%). L'appariement a permis de constituer un bon groupe contrefactuel pour cette catégorie de ménages de sorte qu'après, le taux de pauvreté parmi la population de bénéficiaires est inférieur (-7,4%) à celui de la population non bénéficiaire constituant ainsi l'impact pour ce groupe d'âge de chefs de ménage. L'impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté des ménages dont le chef a entre 30 et 65 ans est encore plus important (- 8,9%). Il est cependant très faible au sein des ménages dont le chef est d'âge au moins égal à 65 ans, soit -1,1%.

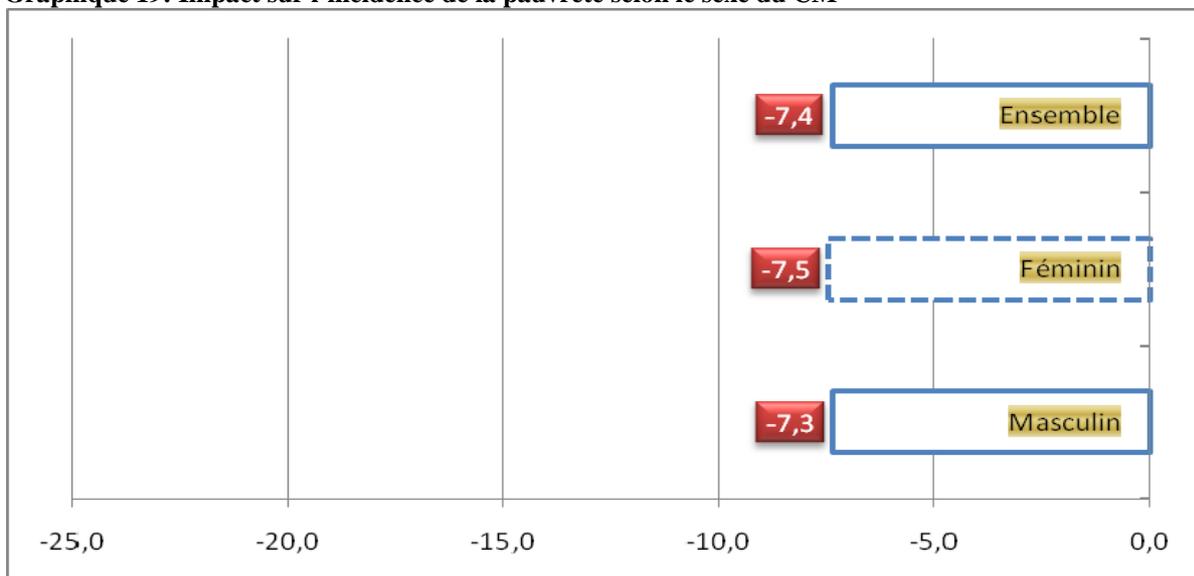
**Graphique 18: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon l'âge du CM**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

Le graphique 20 ci-dessous reflète un impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté à peu près similaire pour les ménages dirigés par un homme et ceux dirigés par une femme. Il faut aussi relever qu'avant l'appariement, le taux de pauvreté pour les ménages dirigés par une femme est beaucoup plus élevé parmi ceux qui ne reçoivent pas de transferts (différence de 21,1%).

**Graphique 19: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon le sexe du CM**

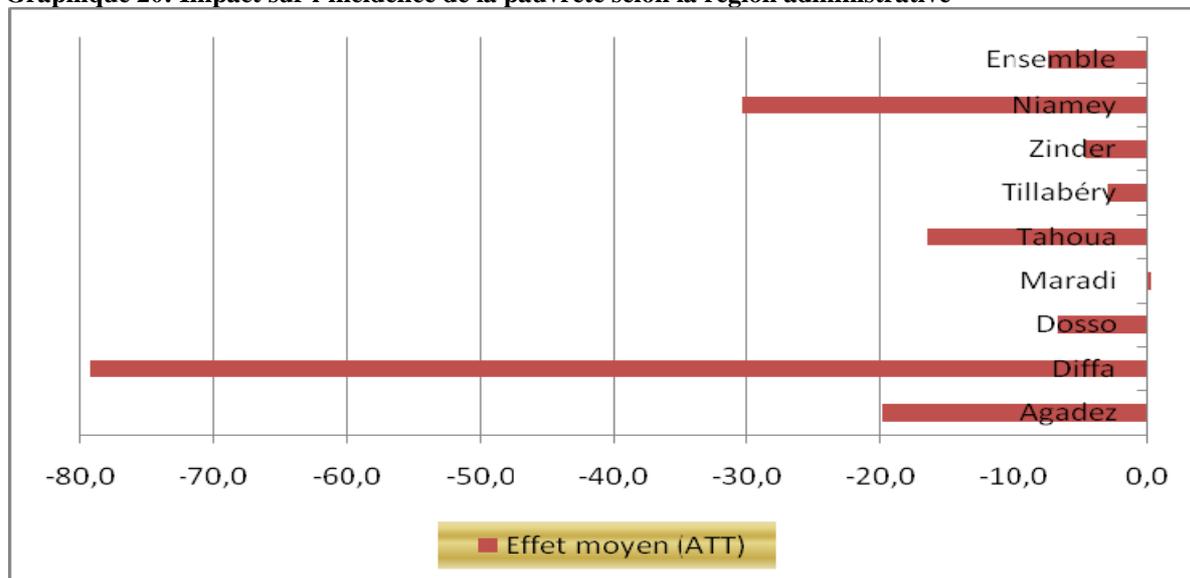


Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

L'examen du graphique 21 ci-après montre un impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté très marqué pour la région de Diffa(-79,3%) en liaison avec l'importante somme de ce type de transferts reçus par les ménages de la région. Ainsi, les transferts réguliers auraient une part importante dans le faible taux de pauvreté de la région en 2008 (18,3%). La région de Niamey enregistre également un impact assez important (-30,4%) suivie de celles d'Agadez (-19,9%) et de Tahoua(-16,5%). Enfin, il faut noter que le groupe

contrefactuel n'est pas adéquat pour la région de Maradi qui a enregistré un impact plutôt positif (6,4%).

**Graphique 20: Impact sur l'incidence de la pauvreté selon la région administrative**



Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

## Conclusion et recommandations

La recherche des réponses idoines aux questionnements liés à l'influence des politiques et comportements économiques sur l'état de pauvreté des populations, a amené le Ministère de l'Economie et des Finances à mettre en place un Observatoire de la Pauvreté et du Développement Humain Durable avec l'appui des partenaires au Développement. En effet, les analyses sur la mise en œuvre des programmes de lutte contre la pauvreté inspirent la conduite d'un certain nombre d'études pour mieux apprécier les canaux mais aussi les leviers sur lesquels une attention devait être portée pour améliorer les conditions de vie des ménages. C'est dans ce cadre que la présente étude a été menée et a permis d'évaluer l'impact des transferts sur la pauvreté des ménages sous certaines conditions ou hypothèses. De ce fait, des investigations plus poussées ont permis d'évaluer l'impact des transferts globaux sur la réduction de la pauvreté parmi la population pauvre et celui des transferts réguliers parmi l'ensemble de la population.

D'après la première démarche, les transferts reçus par les ménages boosteraient leurs dépenses de consommation d'environ 2572 F CFA par tête et cela induit une amélioration de leur bien-être. L'impact évalué s'avère être plus important en milieu urbain (4800) qu'en milieu rural (1479). De même, ces transferts permettraient de réduire de 1,7% le déficit moyen de consommation à combler par individu pour éradiquer la pauvreté. L'analyse selon le sexe révèle un impact sur les dépenses de consommation plus important pour les ménages dirigés par un homme, de même que ceux dont le chef appartient aux tranches d'âges extrêmes (inférieur à 30 ans et supérieur ou égal à 65 ans).

La seconde démarche a permis d'estimer l'impact des transferts réguliers sur la réduction de la pauvreté de l'ensemble de la population même si les résultats ne se sont pas avérés statistiquement significatifs. Cette analyse a en particulier permis d'estimer un impact de 7,4% sur la réduction de la pauvreté et surtout de mettre en exergue une utilisation importante des transferts réguliers par les ménages de la région de Diffa dans leurs dépenses de consommation.

Par ailleurs, l'étude révèle une très faible proportion (0,04%) des transferts publics par rapport aux dépenses de consommation totales des ménages alors qu'un accroissement des transferts publics est nécessaire dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au Niger. De ce fait, l'Etat devrait mettre en place, une politique sociale plus équitable de redistribution de la richesse en ciblant en priorité, la frange de la population la plus pauvre (indépendants agricoles) notamment pour le milieu rural. Cette réflexion est d'autant plus plausible que l'étude révèle que même si la proportion de bénéficiaires de transferts est plus importante en zone rurale, les montants reçus y sont plus faibles qu'en zone urbaine.

Au regard du rôle important que jouent les transferts, l'étude recommande en priorité :

- La consolidation et la promotion des valeurs de solidarité nationale pour pallier l'exclusion sociale et l'extrême pauvreté ;
- La préservation des liens familiaux comme maillon clé dans la lutte contre la pauvreté ;
- L'amélioration du ciblage des transferts publics pour les rendre plus accessibles aux couches vulnérables ;
- La mise en place de mutuelles d'assurance pour faire face à certains risques ;
- La facilitation des transferts entre migrants et leurs familles car la forte dépendance des ménages pauvres des transferts en provenance de l'extérieur nécessite la mise en œuvre d'un mécanisme de taxation des fonds plus souple sur les transferts venus de l'extérieur.;
- La mise en œuvre de programmes d'accroissement des capacités de production pour réduire la vulnérabilité des « indépendants agricoles » en zones rurales qui dépendent fortement des transferts reçus de l'extérieur ;
- Des stratégies appropriées pour un meilleur soutien en faveur des personnes âgées et des femmes chefs de ménages doivent être mises en œuvre.

Par ailleurs, il convient de noter que les effets des transferts sur la réduction de la pauvreté méritent que des analyses approfondies sur l'efficacité spécifique des différentes formes de transferts en élargissant l'analyse aux autres indicateurs de pauvreté multidimensionnelle (éducation, nutrition des enfants, santé des femmes...) soient réalisées.

Enfin , la mise à jour régulière des informations sur les transferts de revenus et la prise en compte des questions liées aux canaux utilisés et l'utilisation des transferts dans les prochaines opérations de collecte devraient permettre de mieux analyser la question.

## **Bibliographie**

DIAGNE Youssoupha Sakrya et al, 2008, « *Impact des Transferts des Migrants sur la Pauvreté au Sénégal* »,;

Sanjeev Gupta, Catherine Pattillo et Smita Wagh, 2007, « *L'impact bénéfique des envois de fonds sur l'Afrique* », Finances & Développement;

Observatoire de la Pauvreté du Mali, 2008, « *Transferts de revenus et réduction de la pauvreté au Mali* »;

Jean-Pierre Lachaud, 2005, « *Transferts privés de Côte d'Ivoire, et pauvreté durable et transitoire au Burkina Faso : Une analyse spatio-temporelle* »

Noël Adangnikou, Jean-Jacques Paul, 2004 « *Cela vaut-il la peine de faire une prépa ? Une réponse à partir de l'insertion des ingénieurs* » ;

Eric DJIMEU WOUABE, « *Impact et Ciblage d'un fonds social dans un environnement post-conflit : le cas de l'Angola* » ;

Nnaemeka Chukwuone, Ebele Amaechina, Evelyn Iyoko, Sunday Emeka Enebeli-Uzor, Benjamin Okpukpara, 2007, “*ANALYSIS OF IMPACT OF REMITTANCE ON POVERTY AND INEQUALITY IN NIGERIA*”;

Richard H. Adams, Jr., 2006, “*Remittances and Poverty in Ghana*”;

Paul Makdissi, Yannick Therrien et Quentin Wodon, 2006, « *L'impact des transferts publics et des taxes sur la pauvreté au Canada et aux États-Unis* ».

INS-Niger, 2008, « *Tendance, profil et déterminants de la pauvreté* » ;

INS-Niger, 2009, « *Rapport sur les indicateurs sociaux* ».

## Annexe

**Tableau 12: Proportion des transferts aux dépenses de consommation pour la population pauvre**

Type transfert/dépense (pauvres)	Valeur (en milliards de FCFA)	Proportion aux transferts totaux	Proportion aux dépenses totales
Internes	23,1	57,5%	7,9%
Externes	17,1	42,5%	5,9%
Publics	0,0	0,0%	0,0%
Réguliers	18,4	45,8%	6,3%
Irréguliers	21,8	54,2%	7,5%
Uemoa	6,7	16,8%	2,3%
Hors Afrique	1,8	4,6%	0,6%
Membres	5,4	13,5%	1,9%
Parents	31,0	77,1%	10,6%
Transferts totaux	40,2	100,0%	13,8%
Dépenses totales	292,0		

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 13: Proportion des transferts aux dépenses de consommation pour la population non pauvre**

Type transfert/dépense (non pauvres)	Valeur (en milliards de FCFA)	Proportion aux transferts totaux	Proportion aux dépenses totales
Internes	65,0	57,0%	12,5%
Externes	48,8	42,8%	9,4%
Publics	0,4	0,3%	0,1%
Réguliers	32,2	28,2%	6,2%
Irréguliers	81,6	71,6%	15,7%
Uemoa	14,7	12,9%	2,8%
Hors Afrique	7,7	6,7%	1,5%
Membres	34,2	30,0%	6,6%
Parents	104,0	91,2%	20,0%
Transferts totaux	114,0	100,0%	21,9%
Dépenses totales	521,0		

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 14: Impact des transferts sur la pauvreté selon le milieu de résidence**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	107 089,5	104 104,5	2 985,0
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>107 089,5</i>	<i>102 289,4</i>	<i>4 800,1</i>
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	103 168,1	102 105,2	1 062,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>103 168,1</i>	<i>101 688,9</i>	<i>1 479,2</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	104 459,1	102 872,3	1 586,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>104 459,1</i>	<i>101 886,6</i>	<i>2 572,5</i>

Profondeur de la pauvreté				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	0,290	0,310	-0,020
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,290</i>	<i>0,322</i>	<i>-0,032</i>
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	0,316	0,324	-0,007
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,316</i>	<i>0,326</i>	<i>-0,010</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	0,308	0,318	-0,011
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,308</i>	<i>0,325</i>	<i>-0,017</i>
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	0,121	0,137	-0,016
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,121</i>	<i>0,139</i>	<i>-0,018</i>
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	0,132	0,138	-0,006
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,132</i>	<i>0,142</i>	<i>-0,010</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	0,128	0,138	-0,009
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,128</i>	<i>0,141</i>	<i>-0,013</i>

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 15: Impact des transferts sur la pauvreté selon le sexe du CM**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	104 741,6	103 081,6	1 660,0
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>104 741,6</i>	<i>101 893,1</i>	<i>2 848,5</i>
	<b>Féminin</b>			
	Non appariés	102 865,0	100 232,6	2 632,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>102 865,0</i>	<i>101 849,9</i>	<i>1 015,1</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	104 459,1	102 872,3	1 586,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>104 459,1</i>	<i>101 886,6</i>	<i>2 572,5</i>
Profondeur de la pauvreté				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	0,306	0,317	-0,011
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,306</i>	<i>0,325</i>	<i>-0,019</i>
	<b>Féminin</b>			
	Non appariés	0,318	0,336	-0,017
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,318</i>	<i>0,325</i>	<i>-0,007</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	0,308	0,318	-0,011
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,308</i>	<i>0,325</i>	<i>-0,017</i>
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	0,126	0,136	-0,011
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,126</i>	<i>0,142</i>	<i>-0,016</i>

<b>Féminin</b>			
Non appariés	0,145	0,157	-0,012
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,145</i>	<i>0,138</i>	<i>0,006</i>
<b>Ensemble</b>			
Non appariés	0,128	0,138	-0,009
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,128</i>	<i>0,141</i>	<i>-0,013</i>

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

Tableau 16: Impact des transferts sur la pauvreté selon l'âge du CM

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	107 807,3	105 934,2	1 873,1
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>107 807,3</i>	<i>102 581,0</i>	<i>5 226,3</i>
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	103 895,2	103 432,4	462,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>103 895,2</i>	<i>101 786,6</i>	<i>2 108,6</i>
	<b>65 ans et plus</b>			
	Non appariés	105 164,2	95 323,2	9 841,0
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>105 164,2</i>	<i>101 960,9</i>	<i>3 203,3</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	104 459,1	102 872,3	1 586,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>104 459,1</i>	<i>101 886,6</i>	<i>2 572,5</i>
Profondeur de la pauvreté				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	0,286	0,298	-0,012
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,286</i>	<i>0,320</i>	<i>-0,035</i>
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	0,312	0,315	-0,003
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,312</i>	<i>0,326</i>	<i>-0,014</i>
	<b>65 ans et plus</b>			
	Non appariés	0,303	0,368	-0,065
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,303</i>	<i>0,324</i>	<i>-0,021</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	0,308	0,318	-0,011
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,308</i>	<i>0,325</i>	<i>-0,017</i>
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	0,119	0,129	-0,010
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,119</i>	<i>0,139</i>	<i>-0,020</i>
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	0,130	0,134	-0,005
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,130</i>	<i>0,141</i>	<i>-0,012</i>
	<b>65 ans et plus</b>			
	Non appariés	0,128	0,176	-0,048
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,128</i>	<i>0,140</i>	<i>-0,013</i>
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	0,128	0,138	-0,009
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,128</i>	<i>0,141</i>	<i>-0,013</i>

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 17: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon le milieu de résidence (%)**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	29,8	37,9	-8,1
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	29,8	36,2	-6,4
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	59,0	64,6	-5,6
	Effet moyen sur les traités	59,0	66,6	-7,6
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	53,6	60,5	-6,9
	Effet moyen sur les traités	53,6	60,9	-7,4
Profondeur de la pauvreté				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	7,3	11,2	-3,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	7,3	12,9	-5,7
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	16,7	18,7	-2,1
	Effet moyen sur les traités	16,7	16,7	-0,1
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	11,7	15,2	-3,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	11,7	14,7	-3,0
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Urbain</b>			
	Non appariés	2,7	4,9	-2,2
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	2,7	5,7	-3,0
	<b>Rural</b>			
	Non appariés	7,0	7,9	-1,0
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	7,0	7,1	-0,2
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	4,7	6,5	-1,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	4,7	6,4	-1,6

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 18: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon le sexe du CM (%)**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	56,5	60,6	-4,2
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	56,5	63,8	-7,3
	<b>Féminin</b>			
	Non appariés	36,6	57,7	-21,1
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	36,6	44,1	-7,5
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	53,6	60,5	-6,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	53,6	60,9	-7,4
Profondeur de la pauvreté				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	12,6	15,0	-2,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	12,6	15,5	-2,9
	<b>Féminin</b>			

	Non appariés	8,8	16,5	-7,7
	Effet moyen sur les traités	8,8	12,2	-3,4
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	11,7	15,2	-3,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	11,7	14,7	-3,0
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Masculin</b>			
	Non appariés	5,0	6,4	-1,4
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	5,0	6,6	-1,6
	<b>Féminin</b>			
	Non appariés	3,8	7,7	-3,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	3,8	5,5	-1,7
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	4,7	6,5	-1,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	4,7	6,4	-1,6

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 19: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon l'âge du CM (%)**

Variable	Echantillon	Traités	Contrôle	Différence
Dépenses par tête				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	65,4	44,6	20,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	65,4	72,8	-7,4
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	52,3	62,1	-9,8
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	52,3	61,3	-8,9
	<b>65 ans et plus</b>			
	Non appariés	53,8	67,1	-13,3
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	53,8	54,9	-1,1
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	53,6	60,5	-6,9
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	53,6	60,9	-7,4
Profondeur de la pauvreté				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	12,9	10,1	2,8
	Effet moyen sur les traités	12,9	16,1	-3,2
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	11,5	15,4	-3,9
	Effet moyen sur les traités	11,5	14,7	-3,3
	<b>65 ans et plus</b>			
	Non appariés	12,3	20,1	-7,7
	Effet moyen sur les traités	12,3	14,2	-1,9
	<b>Ensemble</b>			
	Non appariés	11,7	15,2	-3,4
	Effet moyen sur les traités	11,7	14,7	-3,0
Sévérité de la pauvreté				
	<b>Entre 15 et 30 ans</b>			
	Non appariés	5,1	4,3	0,7
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	5,1	7,3	-2,2
	<b>30 à 65 ans</b>			
	Non appariés	4,6	6,5	-2,0
	<i>Effet moyen sur les traités</i>	4,6	6,2	-1,7

<b>65 ans et plus</b>				
Non appariés		5,3	9,0	-3,7
Effet moyen sur les traités		5,3	6,5	-1,2
<b>Ensemble</b>				
Non appariés		4,7	6,5	-1,8
Effet moyen sur les traités		4,7	6,4	-1,6

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

*Résultats du modèle probit à la base du matching*

Probit regression		Number of obs = 1870				
		Prob > chi2 = 0.0000				
Reception	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% C.I.]	
Agadez	1.113291	.2696484	4.13	0.000	.5847896	1.641792
Diffa	.4558184	.2176934	2.09	0.036	.0291473	.8824895
Dosso	.8380183	.1528536	5.48	0.000	.5384307	1.137606
Maradi	.7869627	.1504358	5.23	0.000	.4921141	1.081811
Tahoua	.4950535	.1527054	3.24	0.001	.1957565	.7943505
Tillabéry	.6722123	.1530563	4.39	0.000	.3722275	.9721972
Zinder	.8644773	.1502387	5.75	0.000	.5700149	1.15894
Urbain	-.1761414	.0733386	-2.40	0.016	-.3198825	-.0324004
Age CM	.0113725	.0022595	5.03	0.000	.0069439	.0158011
Femme adulte	.0686048	.0246651	2.78	0.005	.0202621	.1169476
Téléphone	.4026942	.0729197	5.52	0.000	.2597742	.5456142
P. conjoint	-.6328309	.0966921	-6.54	0.000	-.8223439	-.4433179
Constante	-.9241936	.1959856	-4.72	0.000	-1.308318	-.5400689

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

*Résultats de l'estimation du modèle à la base de l'appariement*

Probit regression		Number of obs = 4000				
		Prob > chi2 = 0.0000				
recepreg	Coef.	Std. Err.	z	P> z	[95% Conf. Interval]	
Agadez	.724352	.0948131	7.64	0.000	.5385217	.9101823
Tahoua	-.431558	.0974646	-4.43	0.000	-.6225852	-.2405308
Tillabéry	.1905508	.0792336	2.40	0.016	.0352557	.3458459
Zinder	.5044989	.0650526	7.76	0.000	.3769981	.6319997
Age Chef	.0132314	.0018828	7.03	0.000	.0095412	.0169215
P.Conjoint	-.4791221	.0706368	-6.78	0.000	-.6175676	-.3406765
Coranique	.212287	.0625064	3.40	0.001	.0897767	.3347972
Coranique C.	.2211674	.0787789	2.81	0.005	.0667636	.3755712
gse1	-.5762373	.1379612	-4.18	0.000	-.8466362	-.3058383
gse2	-.526395	.1489031	-3.54	0.000	-.8182397	-.2345503
gse3	-.4024421	.1011985	-3.98	0.000	-.6007875	-.2040966
gse4	-.5948469	.1027495	-5.79	0.000	-.7962321	-.3934616
Téléphone	.2810524	.0580261	4.84	0.000	.1673233	.3947816
Constante	-1.1854	.1498909	-7.91	0.000	-1.479181	-.8916192

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 20: Impact des transferts globaux sur la pauvreté selon la région de résidence (en valeur)**

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey	Ensemble
<b>Dépenses par tête</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	112 915,4	117 029,9	100 655,8	103 642,7	97 573,7	104 457,2	111 487,0	101 860,0	104 459,1
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>112</i> <i>915,4</i>	<i>117</i> <i>029,9</i>	<i>100</i> <i>655,8</i>	<i>103</i> <i>642,7</i>	<i>97 573,7</i>	<i>104</i> <i>457,2</i>	<i>111</i> <i>487,0</i>	<i>101</i> <i>860,0</i>	<i>104</i> <i>459,1</i>
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	104 718,0	118 499,8	97 199,2	98 798,7	103 844,7	101 922,2	105 977,7	108 170,2	102 872,3
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>104</i> <i>99 149,3</i>	<i>118</i> <i>397,2</i>	<i>97 199,2</i>	<i>98 798,7</i>	<i>103</i> <i>759,4</i>	<i>101</i> <i>728,4</i>	<i>105</i> <i>448,4</i>	<i>108</i> <i>243,1</i>	<i>102</i> <i>886,6</i>
<b>Différence</b>									
Non appariés	8 197,4	-1 469,9	3 456,6	4 844,1	-6 271,0	2 535,0	5 509,3	-6 310,2	1 586,8
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>13 766,1</i>	<i>12 632,7</i>	<i>-940,8</i>	<i>2 036,2</i>	<i>-5 185,7</i>	<i>2 728,8</i>	<i>10 038,6</i>	<i>-4 383,1</i>	<i>2 572,5</i>
<b>Profondeur de la pauvreté</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	0,252	0,225	0,333	0,313	0,354	0,308	0,261	0,325	0,308
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,252</i>	<i>0,225</i>	<i>0,333</i>	<i>0,313</i>	<i>0,354</i>	<i>0,308</i>	<i>0,261</i>	<i>0,325</i>	<i>0,308</i>
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	0,306	0,215	0,356	0,345	0,312	0,325	0,298	0,283	0,318
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,343</i>	<i>0,308</i>	<i>0,327</i>	<i>0,327</i>	<i>0,319</i>	<i>0,326</i>	<i>0,328</i>	<i>0,296</i>	<i>0,325</i>
<b>Différence</b>									
Non appariés	-0,054	0,010	-0,023	-0,032	0,042	-0,017	-0,037	0,042	-0,011
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>-0,091</i>	<i>-0,084</i>	<i>0,006</i>	<i>-0,013</i>	<i>0,034</i>	<i>-0,018</i>	<i>-0,067</i>	<i>0,029</i>	<i>-0,017</i>
<b>Sévérité de la pauvreté</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	0,094	0,072	0,146	0,134	0,154	0,124	0,100	0,149	0,128
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,094</i>	<i>0,072</i>	<i>0,146</i>	<i>0,134</i>	<i>0,154</i>	<i>0,124</i>	<i>0,100</i>	<i>0,149</i>	<i>0,128</i>
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	0,137	0,068	0,163	0,159	0,132	0,140	0,119	0,124	0,138
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>0,147</i>	<i>0,132</i>	<i>0,142</i>	<i>0,143</i>	<i>0,138</i>	<i>0,142</i>	<i>0,142</i>	<i>0,127</i>	<i>0,141</i>
<b>Différence</b>									
Non appariés	-0,043	0,004	-0,017	-0,025	0,022	-0,016	-0,019	0,025	-0,009
<i>Effet moyen sur les traités</i>	<i>-0,053</i>	<i>-0,061</i>	<i>0,004</i>	<i>-0,009</i>	<i>0,016</i>	<i>-0,018</i>	<i>-0,042</i>	<i>0,021</i>	<i>-0,013</i>

Source : à partir des données de l'ENBC 2007/08

**Tableau 21: Impact des transferts réguliers sur la pauvreté selon la région de résidence (%)**

	Agadez	Diffa	Dosso	Maradi	Tahoua	Tillabéry	Zinder	Niamey	Ensemble
<b>Dépenses par tête</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	7,9	9,5	60,5	63,0	56,8	69,5	52,3	12,0	53,6
<i>Effet moyen sur les traités</i>	7,9	9,5	60,5	63,0	56,8	69,5	52,3	12,0	53,6
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	20,5	18,8	67,9	74,5	57,7	72,1	54,2	29,9	60,5
<i>Effet moyen sur les traités</i>	27,8	88,7	67,2	56,6	73,4	72,5	56,9	42,4	60,9
<b>Différence</b>									
Non appariés	-12,5	-9,4	-7,4	-11,5	-0,9	-2,6	-1,9	-17,9	-6,9
<i>Effet moyen sur les traités</i>	-19,9	-79,3	-6,7	6,4	-16,5	-3,0	-4,6	-30,4	-7,4
<b>Profondeur de la pauvreté</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	1,0	3,8	17,3	16,9	19,0	19,7	10,9	4,4	11,7
<i>Effet moyen sur les traités</i>	1,0	3,8	17,3	16,9	19,0	19,7	10,9	4,4	11,7
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	4,5	4,5	21,2	19,5	15,9	20,4	13,1	9,2	15,2
<i>Effet moyen sur les traités</i>	11,3	21,9	19,4	17,3	19,3	15,4	12,3	12,7	14,7
<b>Différence</b>									
Non appariés	-3,5	-0,7	-3,9	-2,6	3,2	-0,7	-2,2	-4,8	-3,4
<i>Effet moyen sur les traités</i>	-10,3	-18,1	-2,1	-0,4	-0,2	4,3	-1,4	-8,3	-3,0
<b>Sévérité de la pauvreté</b>									
<b>Traités</b>									
Non appariés	0,2	1,5	7,8	6,8	8,5	7,8	4,1	1,8	4,7
<i>Effet moyen sur les traités</i>	0,2	1,5	7,8	6,8	8,5	7,8	4,1	1,8	4,7
<b>Contrôle</b>									
Non appariés	1,9	1,4	9,5	8,8	6,8	8,6	5,2	4,1	6,5
<i>Effet moyen sur les traités</i>	5,1	10,2	9,1	7,6	9,5	5,9	4,8	5,6	6,4
<b>Différence</b>									
Non appariés	-1,6	0,1	-1,6	-2,0	1,7	-0,9	-1,1	-2,3	-1,8
<i>Effet moyen sur les traités</i>	-4,8	-8,7	-1,3	-0,8	-1,0	1,8	-0,8	-3,8	-1,6

## Annexe : Liste des personnes ayant pris part à la rédaction du document

Nom Prénom	Responsabilité	Structure
Mr Abdoullahi Beidou	Directeur Général, Personne ressource	INS
Mr Ghalio Ekadé	Secrétaire Général, Personne ressource	INS
Ousseini Hamidou	Conseiller du DG, Personne ressource	INS
Mr Habi Oumarou	Directeur des Enquêtes et des Recensements, Personne ressource	DER/ INS
Mme Takoubakoye Aminata	Coordonnatrice ONAPAD, Supervision technique	ONAPAD/INS
Mr Moha Moussa	Consultant de l'étude	indépendant
Moctar Seydou	Expert Statisticien, Coauteur de l'étude	ONAPAD/INS
Mr Djibo Boukar	Expert ONAPAD Chargé du suivi de l'étude	ONAPAD/INS
Bassirou Karimou	Expert développement rural	ONAPAD/INS
Djibrillou Moussa	Expert Socio-économiste	ONAPAD/INS
Ali Madai Boukar	Economiste National	PNUD
Abdramane Traoré	Economiste	PNUD
Jose Pedrosa	Economiste	PNUD